Annexe 8.4 : Procès verbal de l'Assemblée consultative de l'ensemble des propriétaires concernés par l'extension de périmètre de l'ASA

Assemblée extraordinaire des propriétaires des immeubles de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation des rives du Vernazobres

PROCES VERBAL DE SEANCE

Le Président de l'assemblée extraordinaire est M. Patrice POUX, Président de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation des rives du Vernazobres.

Il ouvre la séance.

Suite:

- au vote favorable lors de la consultation des propriétaires des immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation des rives du Vernazobres, en date du 11 mars 2022 à 18 h 00
- aux Articles 37 à 42 de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires
- aux Articles 67 à 72 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance précitée
- à la circulaire du 11 juillet 2007

Les propriétaires des immeubles de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation des rives du Vernazobres, et les futurs membres de l'ASA compris dans le périmètre d'extension, se sont réunis l'An deux mil vingt-deux, le onze mars à dix-neuf heures, à la salle Polyvalente — 34 360 Prades-sur-Vernazobres, en vue de délibérer sur l'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation des rives du Vernazobres.

125 propriétaires ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception.

Sur les 125 courriers par lettre recommandée avec accusé de réception c'est :

3 propriétaires qui n'ont pas retiré le courrier :

- BAULERY Jean Les écoles La Mairie 34360 Pierrerue
- FRANCE Sébastien 11 rue des Clauzades 34480 Saint-Genies-de-Fontedit
- POUSSINES Andrée Les chaumières Bat C 5 rue de l'Orient 34500 Béziers

1 propriétaire dont le courrier s'est perdu :

- KOPPENAAL Pieter - 5 lotissement les Rouquets - 34360 Prades-sur-Vernazobres

2 propriétaires dont l'adresse est introuvable ;

- CLERC Mickael 995 chemin du Moulin 34460 Cessenon-sur-Orb
- OSKAM GERRIT JOHANNES 7 lotissement les Rouquets 34360 Prades-sur-Vernazobres

30 propriétaires dont les noms suivent ont répondu par écrit :

Adhé	Nom	Prénom	Parcelle(s)	Surface cad.
10	BAR	FLORENT	AT 0560	0,23
13	BARTHES	JACQUES	AO 0121, AP 0145, 0146, 0147, 0271	2,461
16	BLIJLEVEN	FIRK	AT 0133, 0146	0,352
17	BLIJLEVEN	FIRK ET NORA	AT 0160	1,174
22	BOUSQUET	AUDREY	AK 0093, 0095, 0193, 0305, AP 0014	5,754
30	CHALENCON	DIMITRI	AO 0364	0,2103
31	CLAPIER	BRUNO	AP 0026, 0027, 0028	0,697
34	COMMUNE DE PRADES SUR VERNAZOBRE		AO 0075, 0267, 0268, 0283, 0376	1,1082
35	COUGNENC	BERNARD	AK 0096, 0101, 0102, 0174, 0327, 0357, AP 0006	3,52
40	DARDE	JEAN-FRANCOIS	AL 0390	0,0793
45	DEPAULE	MARIA	AK 0044	0,812
46	DEPAULE	MICHEL	Al 0059, 0060, 0062, 0063, AK 0001, 0002, 0003, 0008, 0009, 0010, 0049, 0074, 0112, 0113, 0114, 0141, 0142, 0143, 0144, 0188, 0408, AL 0095, 0096, 0099, 0100, 0102, 0103, 0104, 0105, 0108, 0109, 0111, 0366, AO 0081, 0120, AP 0137, 0163, 0164, 0165, 0430, AT 0227, 0228, 0229, 0230, 0241, 0242, 0243, 0244, 0245, 0246, 0247, 0588	21,8665
47	DEPAULE	MICHEL ET MARIA	AP 0133, 0134, 0135, 0136, 0216, 0217, 0218, 0219, 0220, 0221, 0222, 0223, 0314, 0320	2,4814
48	DEPAULE	NICOLAS	AK 0017, 0018, , AO 0147, 0148, 0149	3,082
63	GRASSET	JEAN-CLAUDE ET VINCENT	AT 0273, 0281, 0282, 0441	0,5008
64	GRASSET	JEAN-CLAUDE, MARIE- THERESE ET VINCENT	AT 0274, 0280, 0440, 0517, 0547	0,8737
65	GRASSET	JEAN-CLAUDE	AT 0140	0,167
76	KOPPENAAL	PIETER	AO 0365	0,1934
78	LAUX	JEAN-MICHEL	AP 0038, 0295, 0296, 0298, 0299, 0300, 0312	1,26
79	LAUX	VIVIANE	AP 0023	1,179
82	MAGE	YOAN	AN 0291	0,2222
89	MILHAU	CECILE	AN 0192	1,0038
96	MOREAU	EDDY	AP 0020, 0021	0,801
97	MOULIN	VICTOR	AN 0211	0,214
107	PONS	MICHEL, MARIE-THERESE ET DOMINIQUE	AP 0087, 0088, 0097	1,396
108	PORTEIL	GILBERT	AO 0358	0,5625
114	RONDI	ANNE	AT 0144, 0145	0,266
118	SERRES	BERNARD	AO 0426	0,2182

Ŀ	119	TERRAL	MARTINE	AK 0070	0,344
ľ	120	VAN DEN HAAK	ABRAHAM	AT 0561	0,2937

35 propriétaires dont les noms suivent étaient présents :

Adhé	Nom	Prénom	Parcelle(s)	Surface cad.
6	AMUNDSON	ANDERS	AT 0211	0,819
7	AUDIER	LAURENCE	AT 0073	0,24
11	BARDY	ANNE-MARIE	AT 0006, 0007, 0008	0,297
12	BARDY	PIERRE	AT 0009, 0010, 0310, 0471	1,5297
14	BAULERY	JACQUES	AP 0086	0,93
18	BOREL	HELENE	AT 0311, 0334, 0475	0,4467
19	BOREL	YVES	AT 0069, 0070, 0071, 0072, 0336, AV 0294	1,2125
20	BOREL	YVES ET HELENE	AT 0067, 0068, AO 0208, AT 0353, 0354	1,5705
24	CALVET	ALAIN	AO 0132, AT 0594	0,8547
25	CALVET	ALAIN ET HELENE	AT 0260, 0347, 0348, 0350, 0351, 0578, 0482, 0493, 0497, 0590, 0592	3,1947
27	CASTANIER	SYLVIE	AK 0415, AO 0466	0,3119
28	CAUJOLLE-LIGNON	CAROLE	AO 0224, 0225	0,624
32	CLERC	DAVID	AM 0279, 0280, 0281, 0282, 0285, 0294	1,896
49	DHEE	MICHEL	AN 0219	0,159
54	FILLET	HONORE	AT 0017, 0018, 0039, 0056, 0057, 0446, AV 0369, 0371, 0377, 0379	3,5323
55	FILLET	MICHEL ET LOUISE	AT 0019, 0021, 0029, 0473	3,2351
56	FORTUNO	CAROLE	AL 0137, 0138, 0139, 0140, 0141, 0142, 0143, 0144	2,6185
57	FORTUNO	SOPHIE	AL 0160, 0162, AO 0452	2,368
66	GRASSET	VINCENT	AK 0111, AL 0055, AO 0009, 0116, 0117, AP 0187, 0188, 0202, 0240, 0243, AT 0103, 0104, 0105, 0142, 0143	8,1766
73	JOUGLA	ALAIN	AN 0204, 0311, 0368, AO 0080, 0280, 0374	3,7838
74	JOUGLA	ALEXANDRE	AO 0022, 0379, AP 0051, 0052, 0053, 0228, 0301	2,2745
75	JOUGLA	LAURENCE	AO 0023, 0381, AP 0241, 0246, 0282	0,8373
77	LAISSAC	GILLES ET CLAIRE	AT 0318, 0319	0,068
80	LIGNON	JOEL	AO 0054, 0056, 0222, 0279, AT 0426	2,7938
90	MILHAU	JEAN-MARIE	AO 0017, 0043	1,352
94	MOLINIER	MICHEL	AT 0325	0,393
95	MONNIER	CEDRIC	AO 0315	0,506
100	PALAO	ISABELLE	AN 0100, 0101, 0102, AO 0131, 0420, AP 0077, AT 0158, 0217, 0219, 0220, 0221, 0222, 0223, 0479, 0480	4,4088

101	PETIT	JEAN-CLAUDE	AN 0355, AO 0300, 0302, AP 0067, 0068, 0070, 0100, 0101, 0102, 0103, 0104, 0144, 0167, 0258	6,9496
102	PETIT	JEAN-CLAUDE ET ROSELINE	AT 0155, 0161, 0163, 0164, 0165, 0166, 0170, 0171, 0172, 0174, 0184	3,748
103	PETIT	PHILIPPE	AN 0196, AO 0153, 0154, 0156, 0274, 0275, 0276	1,7454
104	PETIT	XAVIER	AM 0007, 0009, AN 0356, AO 0099, 0100, 0101, 0102, 0104, 0105, 0106, 0107, 0298, 0425, AP 0120, 0185, 0239, 0242, 0247, 0283	6,9107
110	POUX	PATRICE	AO 0011, 0012, 0059, 0418, AP 0069, 0078, 0109, 0110, 0111, 0115	4,6983
116	SCI LES PRADALOUS		AO 0366	0,1262
117	SENEGAS	NATHALIE	AK 0097, 0098, 0099, 0358, AO 0052, 0053, 0118, 0219, 0294, 0383, 0419, 0421, AP 0011, 0018, 0019, 0066, AT 0167, 0168	8,021

60 propriétaires dont les noms suivent étaient absents :

Adhé	Nom	Prénom	Parcelle(s)	Surface cad.
1	AFFRE	ALAIN	AV 0337	0,087
2	AFFRE	JEAN-CLAUDE	AT 0065, 0066, 0125	1,58
3	ALARY	HELENE	AO 0353	0,017
4	ALLIER	DOMINIQUE	AO 400	0,1134
5	AMIGO	JACQUES	AK 0104, 0106, 0272, 0273, 0332	1,497
8	AUMERAS	JEAN-LOUIS	AN 0374	0,1332
9	AVONTUUR	LEONARDUS	AT 0467	0,1679
15	BAULERY	JEAN	AT 0305, 0308, 0343, 0570, 0572, 0574, 0576	1,7404
21	BOSC	CHRISTINE	AM 0277, 0278	1,853
23	CALAS	REMI	AP 0036, 0037, 0041, 0042, 0043, 0044, 0045, 0046, 0047, 0048, 0227, 0302	3,998
26	CARRIERE	CHRISTINE	AO 398	0,109
29	CAVAILLES	CECILE	AT 0157	0,506
33	CLERC	MICKAEL	AM 0288, 0291, 0292	2,793
36	CROS	PIERRE	AT 0550	0,0755
37	CROS	PIERRE ET MONIQUE	AT 0267, 0268, 0269, 0284, 0286, 0288, 0297, 0298, 0483, 0486, 0488, 0490, 0503, 0504, 0505, 0515, 0516, 0518, 0519, 0520, 0521, 0522, 0523, 0526, 0530, 0551	4,4657
38	CROS	SIMONE ET PIERRE	AT 0512, AV 0375	1,8925
39	CROS	SIMONE, PIERRE ET MONIQUE	AT 0508, 0510, 0513	0,2735

41	DARDE	MICHEL	AN 0063, AO 0050, 0051, 0295, AP 0150, 0151, 0269, AT 0129, 0130, 0131, 0132, 0134, 0135, 0152, 0169	3,5736
42	DE RUITTER	ADRIAN	AO 0066, 0067, 0321, 0345	2,055
43	DELDON	THERESE	AN 0168	0,729
44	DEMOSTHENE	MARYSE	AK 0150	0,189
50	ESCANDE	CHRISTIAN	AK 0051, 0081, 0274, 0308, 0309, 0349, 0351, AL 0126, 0133, 0134, 0135, 0147, 0261	5,2887
51	FERNANDEZ	JEROME	AT 0466	0,1616
52	FERNANDEZ	SERGE	AN 0312	0,0646
53	FEUGUEUR	MAGALI	AK 0154	0,0355
58	FRANCE	SEBASTIEN	AO 0452	0,0825
59	GFA DE LA ROUVELANE		AP 0154	0,468
60	GIBELIN	ANDRE	AO 0361	0,0722
61	GOUTINES	CHRISTOPHE	AO 0213, 0214, 0215	0,59
62	GRASSET	BERNARD	AT 0299, 0304, 0321, 0322, 0323, 0417, 0431, 0433, 0549	2,6131
67	GUIRAUD	MARGUERITE	AV 0331, 0329, 0330	0,241
68	GUIRAUD	VINCENT	AT 0213, 0214	0,186
69	HAGER	DAVID	AO 0455	0,0743
70	HENRY	CLAUDE	AN 0066	0,03
71	HOARAU	CHARLES-OLIVIER	AN 0248	0,159
72	HUMMEL	JAN-HENDRIK	AO 0362	0,1485
81	LOUBES	PATRICK	AL 0060, 0061	1,214
83	MARCHAND	JEAN-CLAUDE	AN 0387	0,2075
84	MARTINEZ	MARIE	AK 0108	0,493
85	MARTINEZ	MICHELE	AK 0103, 0192, 0275, 0293, 0325, AL 0106, 0107	2,6989
86	MARTINEZ	ROGER	AK 0110, AO 0082, AP 0010, 0204	1,945
87	MARTINEZ	ROGER ET MARIE	AK 0109, 0330	0,357
88	MEESTERS	JAN	AO 0363	0,1547
91	MILHE	THIERRY	AT 0468	0,1761
92	MOERLAND	ANDRE	AN 0353	0,2935
93	MOERLAND	RICHARD	AL 0149, 0175, 0176, AN 0232, 0233, 0236, 0360, AO 0032, 0033, 0034, 0035, 0036, 0096, 0097, 0359, AT 0083, 0427, 0428, 0429	7,267
98	MOULINIER	STEPHANE	AT 0232, 0233, 0312, 0313, 0316, 0438	1,635
99	OSKAM	GERRIT JOHANNES	AO 0367	0,1603
105	PIGASSOU	GUY	AO 0277, 0278, AP 0064, 0065, 0072, 0073, 0076, 0118, 0119, 0125, 0126, 0127, 0128, 0229	6,4942
106	PLANES	ROBERT	AT 0277, 0278, 0538, 0542	0,9702

109	POUSSINES	ANDREE	AK 0169	0,0825
111	REINALDOS	FREDERIC	AO 0465	0,0951
112	RIMBERT	JEAN-MARIE	AM 0254, 0330	2,998
113	RIU	DOMINIQUE	AM 0284, AP 0089, 0096	0,827
115	SCI LES BOUGNATS		AO 0008, 0032, 0033, 0034, 0035, 0038, 0041, 0042, 0046, 0047, 0048, 0058, 0059, 0060, 0061, 0062, 0063, 0098, 0099, 0335, 0451, 0452, 0453, 0455, 0458, 0461, 0462, 0463	12,7236
121	VAN DER STAAL	RONALD	AN 0379	0,0727
122	VAN MOOK	ALEXANDER	AN 0340	0,6047
123	VIUDET	MICHEL	AO 0006	0,501
124	VIUDET	TRISTAN	AO 0401	0,2536
125	VROMAN	DAVID	AN 0378	0,0794

Il convient de rappeler que dans la mesure où ces propriétaires n'ont pas fait connaître leur opposition au projet par lettre recommandée avec accusé de réception, ils sont donc réputés favorables à l'extension du périmètre de l'ASA.

Objet : assemblée extraordinaire des propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation des rives du Vernazobres pour l'extension du périmètre de l'ASA

Monsieur Patrice POUX déclare que sur les 30 propriétaires qui ont répondu par écrit :

4 ont répondu défavorablement à l'extension du périmètre de l'ASA. Il s'agit de :

Adhé	Nom	Prénom	Parcelle(s)	Surface cad.
63	GRASSET	JEAN-CLAUDE ET VINCENT	AT 0273, 0281, 0282, 0441	0,5008
64	GRASSET	JEAN-CLAUDE, MARIE-THERESE ET VINCENT	AT 0274, 0280, 0440, 0517, 0547	0,8737
65	GRASSET	JEAN-CLAUDE	AT 0140	0,167
89	MILHAU	CECILE	AN 0192	1,0038

26 ont répondu favorablement à l'extension du périmètre de l'ASA. Il s'agit de :

Adhé	Nom	Prénom	Parcelle(s)	Surface cad.
10	BAR	FLORENT	AT 0560	0,23
13	BARTHES	JACQUES	AO 0121, AP 0145, 0146, 0147, 0271	2,461
16	BLIJLEVEN	FIRK	AT 0133, 0146	0,352
17	BLIJLEVEN	FIRK ET NORA	AT 0160	1,174
22	BOUSQUET	AUDREY	AK 0093, 0095, 0193, 0305, AP	5,754

			0014	
30	CHALENCON	DIMITRI	AO 0364	0,2103
31	CLAPIER	BRUNO	AP 0026, 0027, 0028	0,697
34	COMMUNE DE PRADES SUR VERNAZOBRE		AO 0075, 0267, 0268, 0283, 0376	1,1082
35	COUGNENC	BERNARD	AK 0096, 0101, 0102, 0174, 0327, 0357, AP 0006	3,52
40	DARDE	JEAN-FRANCOIS	AL 0390	0,0793
45	DEPAULE	MARIA	AK 0044	0,812
46	DEPAULE	MICHEL	AI 0059, 0060, 0062, 0063, AK 0001, 0002, 0003, 0008, 0009, 0010, 0049, 0074, 0112, 0113, 0114, 0141, 0142, 0143, 0144, 0188, 0408, AL 0095, 0096, 0099, 0100, 0102, 0103, 0104, 0105, 0108, 0109, 0111, 0366, AO 0081, 0120, AP 0137, 0163, 0164, 0165, 0430, AT 0227, 0228, 0229, 0230, 0241, 0242, 0243, 0244, 0245, 0246, 0247, 0588	21,8665
47	DEPAULE	MICHEL ET MARIA	AP 0133, 0134, 0135, 0136, 0216, 0217, 0218, 0219, 0220, 0221, 0222, 0223, 0314, 0320	2,4814
48	DEPAULE	NICOLAS	AK 0017, 0018, AO 0147, 0148, 0149	3,082
76	KOPPENAAL	PIETER	AO 0365	0,1934
78	LAUX	JEAN-MICHEL	AP 0038, 0295, 0296, 0298, 0299, 0300, 0312	1,26
79	LAUX	VIVIANE	AP 0023	1,179
82	MAGE	YOAN	AN 0291	0,2222
96	MOREAU	EDDY	AP 0020, 0021	0,801
97	MOULIN	VICTOR	AN 0211	0,214
107	PONS	MICHEL, MARIE-THERESE ET DOMINIQUE	AP 0087, 0088, 0097	1,396
108	PORTEIL	GILBERT	AO 0358	0,5625
114	RONDI	ANNE	AT 0144, 0145	0,266
118	SERRES	BERNARD	AO 0426	0,2182
119	TERRAL	MARTINE	AK 0070	0,344
120	VAN DEN HAAK	ABRAHAM	AT 0561	0,2937

Vus les membres présents (35) et les réponses par écrit (30), soit un total de 65 membres, l'assemblée extraordinaire peut valablement procéder aux votes (corum à 63 membres).

Vote sur l'extension du périmètre des propriétaires de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation des rives du Vernazobres et des futurs membres de l'ASA compris dans le périmètre d'extension.

Les 35 propriétaires présents ou représentés procèdent au vote. Ils sont (33) « favorables » à l'extension du périmètre de l'ASA et (2) « défavorables » à l'extension du périmètre de l'ASA.

Les 33 propriétaires qui ont voté favorablement sont :

Adhé	Nom	Prénom	Parcelle(s)	Surface cad.
6	AMUNDSON	ANDERS	AT 0211	0,819
7	AUDIER	LAURENCE	AT 0073	0,24
11	BARDY	ANNE-MARIE	AT 0006, 0007, 0008	0,297
12	BARDY	PIERRE	AT 0009, 0010, 0310, 0471	1,5297
14	BAULERY	JACQUES	AP 0086	0,93
18	BOREL	HELENE	AT 0311, 0334, 0475	0,4467
19	BOREL	YVES	AT 0069, 0070, 0071, 0072, 0336, AV 0294	1,2125
20	BOREL	YVES ET HELENE	AT 0067, 0068, AO 0208, AT 0353, 0354	1,5705
24	CALVET	ALAIN	AO 0132, AT 0594	0,8547
25	CALVET	ALAIN ET HELENE	AT 0260, 0347, 0348, 0350, 0351, 0578, 0482, 0493, 0497, 0590, 0592	3,1947
27	CASTANIER	SYLVIE	AK 0415, AO 0466	0,3119
28	CAUJOLLE-LIGNON	CAROLE	AO 0224, 0225	0,624
49	DHEE	MICHEL	AN 0219	0,159
54	FILLET	HONORE	AT 0017, 0018, 0039, 0056, 0057, 0446, AV 0369, 0371, 0377, 0379	3,5323
55	FILLET	MICHEL ET LOUISE	AT 0019, 0021, 0029, 0473	3,2351
56	FORTUNO	CAROLE	AL 0137, 0138, 0139, 0140, 0141, 0142, 0143, 0144	2,6185
57	FORTUNO	SOPHIE	AL 0160, 0162, AO 0452	2,368
73	JOUGLA	ALAIN	AN 0204, 0311, 0368, AO 0080, 0280, 0374	3,7838
74	JOUGLA	ALEXANDRE	AO 0022, 0379, AP 0051, 0052, 0053, 0228, 0301	2,2745
75	JOUGLA	LAURENCE	AO 0023, 0381, AP 0241, 0246, 0282	0,8373
77	LAISSAC	GILLES ET CLAIRE	AT 0318, 0319	0,068
80	LIGNON	JOEL	AO 0054, 0056, 0222, 0279, AT 0426	2,7938
90	MILHAU	JEAN-MARIE	AO 0017, 0043	1,352
94	MOLINIER	MICHEL	AT 0325	0,393

95	MONNIER	CEDRIC	AO 0315	0,506
100	PALAO	ISABELLE	AN 0100, 0101, 0102, AO 0131, 0420, AP 0077, AT 0158, 0217, 0219, 0220, 0221, 0222, 0223, 0479, 0480	4,4088
101	PETIT	JEAN-CLAUDE	AN 0355, AO 0300, 0302, AP 0067, 0068, 0070, 0100, 0101, 0102, 0103, 0104, 0144, 0167, 0258	6,9496
102	PETIT	JEAN-CLAUDE ET ROSELINE	AT 0155, 0161, 0163, 0164, 0165, 0166, 0170, 0171, 0172, 0174, 0184	3,748
103	PETIT	PHILIPPE	AN 0196, AO 0153, 0154, 0156, 0274, 0275, 0276	1,7454
104	PETIT	XAVIER	AM 0007, 0009, AN 0356, AO 0099, 0100, 0101, 0102, 0104, 0105, 0106, 0107, 0298, 0425, AP 0120, 0185, 0239, 0242, 0247, 0283	6,9107
110	POUX	PATRICE	AO 0011, 0012, 0059, 0418, AP 0069, 0078, 0109, 0110, 0111, 0115	4,6983
116	SCI LES PRADALOUS		AO 0366	0,1262
117	SENEGAS	NATHALIE	AK 0097, 0098, 0099, 0358, AO 0052, 0053, 0118, 0219, 0294, 0383, 0419, 0421, AP 0011, 0018, 0019, 0066, AT 0167, 0168	8,021

Les 2 propriétaires qui ont voté défavorablement sont :

32	CLERC	DAVID	AM 0279, 0280, 0281, 0282, 0285, 0294	1,896
66	GRASSET	VINCENT	AK 0111, AL 0055, AO 0009, 0116, 0117, AP 0187, 0188, 0202, 0240, 0243, AT 0103, 0104, 0105, 0142, 0143	8,1766

Résultat final

Monsieur Patrice POUX reprend donc le cumul des voix (ceux par écrit et ceux par vote lors de l'assemblée) et prend en compte les 60 propriétaires qui n'ont pas fait connaître leur opposition au projet par lettre recommandée avec accusé de réception donc réputés favorables à l'extension du périmètre de l'ASA et proclame les résultats suivants :

Sur les 125 propriétaires représentant 216,3233 ha, c'est :

- 119 propriétaires représentant 203,7054 ha sont favorables,
- 6 propriétaires représentant 12,6179 ha sont défavorables,

L'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation des rives du Vernazobres est donc approuvée à la majorité qualifiée requise par l'article 14 de

l'ordonnance du 1^{er} juillet 2004 des deux règles de majorité concernant les immeubles susceptibles d'être inclus dans le périmètre d'extension de l'Association Syndicale Autorisée d'irrigation des rives du Vernazobres :

- plus de 50% des votants, propriétaires de plus de 2/3 de la superficie des parcelles, soit 63 propriétaires représentant 144,2156 ha;
- plus de 2/3 des votants, propriétaires des 50% de la superficie des parcelles soit 84 propriétaires représentant 108,1617 ha,

Monsieur Patrice POUX remercie les propriétaires pour leur présence à cette réunion et lève la séance.

A Prades-sur-Vernazobres, le 11 mars 2022.

Le Président de l'assemblée extraordinaire

Patrice POUX

L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DES PROPRIETAIRES POUR LE PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE SYNDICAL DE L'ASA D'IRRIGATION DES RIVES DU VERNAZOBRES FEUILLE DE PRESENCE

LE VENDREDI 11 MARS 2022 A 19H00

Adhé	Nom	Prénom	Parcelle(s)	Surface cad. Signature	
н	AFFRE	ALAIN	AV 0337	0,087	
2	AFFRE	JEAN-CLAUDE	AT 0065, 0066, 0125	1,58	
ю	ALARY	HELENE	AO 0353	0,017	
4	ALLIER	DOMINIQUE	AO 400	0,1134	
S	AMIGO	JACQUES	AK 0104, 0106, 0272, 0273, 0332	1,497	
ω	AMUNDSON	ANDERS	AT 0211	0,819	***************************************
7	AUDIER	LAURENCE	AT 0073	0,24 Arel	
80	AUMERAS	JEAN-LOUIS	AN 0374	0,1332	
თ	AVONTUUR	LEONARDUS	AT 0467	0,1679	
6	BAR	FLORENT	AT 0560	0,23	
11	BARDY	ANNE-MARIE	AT 0006, 0007, 0008	0,297	
12	BARDY	PIERRE	AT 0009, 0010, 0310, 0471	1,5297	
6	ВАКТНЕЅ	JACQUES	AO 0121, AP 0145, 0146, 0147, 0271	2,461	

,					
14	BAULERY	JACQUES	AP 0086	0,93	
15	BAULERY	JEAN	AT 0305, 0308, 0343, 0570, 0572, 0574, 0576	1,7404	
16	BLIJLEVEN	FIRK	AT 0133, 0146	0,352	
17	BLIJLEVEN	FIRK ET NORA	AT 0160	1,174	
18	BOREL	HELENE	AT 0311, 0334, 0475	0,4467	Boart
19	BOREL	YVES	AT 0069, 0070, 0071, 0072, 0336, AV 0294	1,2125	
20	BOREL	YVES ET HELENE	AT 0067, 0068, AO 0208, AT 0353, 0354	1,5705	Not the second
24	BOSC	CHRISTINE	AM 0277, 0278	1,853	
22	BOUSQUET	AUDREY	AK 0093, 0095, 0193, 0305, AP 0014	5,754	
23	CALAS	REMI	AP 0036, 0037, 0041, 0042, 0043, 0044, 0045, 0046, 0047, 0048, 0227, 0302	3,998	
24	CALVET	ALAIN	AO 0132, AT 0594	0,8547	
25	CALVET	ALAIN ET HELENE	AT 0260, 0347, 0348, 0350, 0351, 0578, 0482, 0493, 0497, 0590, 0592	3,1947	A CRAFT
26	CARRIERE	CHRISTINE	AO 398	0,109	>>
27	CASTANIER	SYLVIE	AK 0415, AO 0466	0,3119	
28	CAUJOLLE-LIGNON	CAROLE	AO 0224, 0225	0,624	
59	CAVAILLES	CECILE	AT 0157	905,0	3
_					

30	CHALENCON	DIMITRI	AO 0364	0,2103
31	CLAPIER	BRUNO	AP 0026, 0027, 0028	0,697
32	CLERC	DAVID	AM 0279, 0280, 0281, 0282, 0285, 0294	1,896
33	CLERC	MICKAEL	AM 0288, 0291, 0292	2,793
34	COMMUNE DE PRADES SUR VERNAZOBRE		AO 0075, 0267, 0268, 0283, 0376	1,1082
35	COUGNENC	BERNARD	AK 0096, 0101, 0102, 0174, 0327, 0357, AP 0006	3,52
36	CROS	PIERRE	AT 0550	0,0755
37	CROS	PIERRE ET MONIQUE	AT 0267, 0268, 0269, 0284, 0286, 0288, 0297, 0298, 0483, 0486, 0488, 0490, 0503, 0504, 0505, 0515, 0516, 0518, 0519, 0520, 0521, 0522, 0523, 0526, 0530, 0551	4,4657
38	CROS	SIMONE ET PIERRE	AT 0512, AV 0375	1,8925
38	CROS	SIMONE, PIERRE ET MONIQUE	AT 0508, 0510, 0513	0,2735
40	DARDE	JEAN-FRANCOIS	AL 0390	0,0793
14	DARDE	MICHEL	AN 0063, AO 0050, 0051, 0295, AP 0150, 0151, 0269, AT 0129, 0130, 0131, 0132, 0134, 0135, 0152, 0169	3,5736
42	DE RUITTER	ADRIAN	AO 0066, 0067, 0321, 0345	2,055
43	DELDON	THERESE	AN 0168	0,729
44	DEMOSTHENE	MARYSE	AK 0150	0,189
45	DEPAULE	MARIA	AK 0044	0,812
			× - {	

	21,8665	2,4814	3,082	0,159	5,2887	0,1616	0,0646	0,0355	3,5323 (fr. Mel-2)	3,2351	2,6185	2,368	0,0825	0,468	0,0722	62'0
Creco	AI 0059, 0060, 0062, 0063, AK 0001, 0002, 0003, 0008, 0009, 0010, 0049, 0074, 0112, 0113, 0114, 0141, 0142, 0143, 0144, 0188, 0408, AL 0095, 0096, 0099, 0100, 0102, 0103, 0104, 0105, 0108, 0109, 0111, 0366, AO 0081, 0120, AP 0137, 0163, 0164, 0165, 0430, AT 0227, 0228, 0229, 0230, 0033, 0243, 0248, 0247, 0588	0241, 0242, 0243, 0244, 0243, 0243, 0213, 0218, 0219, 0220, 0221, 0222, AP 0133, 0314, 0320	AK 0017, 0018, , AO 0147, 0148, 0149	AN 0219	AK 0051, 0081, 0274, 0308, 0309, 0349, 0351, AL 0126, 0133, 0134, 0135, 0147, 0261	AT 0466	AN 0312	AK 0154	AT 0017, 0018, 0039, 0056, 0057, 0446, AV 0369, 0371, 0377, 0379	AT 0019, 0021, 0029, 0473	AL 0137, 0138, 0139, 0140, 0141, 0142, 0143, 0144	AL 0160, 0162, AO 0452	AO 0452	AP 0154	AO 0361	AO 0213, 0214, 0215
	MICHEL	MICHEL ET MARIA	NICOLAS	MICHEL	CHRISTIAN	JEROME	SERGE	MAGALI	HONORE	MICHEL ET LOUISE	CAROLE	SOPHIE	SEBASTIEN		ANDRE	CHRISTOPHE
	DEPAULE	DEPAULE			ESCANDE	FERNANDEZ		FEUGUEUR	FILLET	FILLET	FORTUNO	FORTUNO	FRANCE	GFA DE LA ROUVELANE	GIBELIN	SEMIFINO
	46 D	47			20	51	52	53				57	58	29	09	i

				A A							Aprily	Allo			The sales
2,6131	0,5008	0,8737	0,167	8,1766	0,241	0,186	0,0743	0,03	0,159	0,1485	3,7838	2,2745	0,8373	0,1934	0,068
AT 0299, 0304, 0321, 0322, 0323, 0417, 0431, 0433, 0549	AT 0273, 0281, 0282, 0441	AT 0274, 0280, 0440, 0517, 0547	AT 0140	AK 0111, AL 0055, AO 0009, 0116, 0117, AP 0187, 0188, 0202, 0240, 0243, AT 0103, 0104, 0105, 0142, 0143	AV 0331, 0329, 0330	AT 0213, 0214	AO 0455	AN 0066	AN 0248	AO 0362	AN 0204, 0311, 0368, AO 0080, 0280, 0374	AO 0022, 0379, AP 0051, 0052, 0053, 0228, 0301	AO 0023, 0381, AP 0241, 0246, 0282	AO 0365	AT 0318, 0319
BERNARD	JEAN-CLAUDE ET VINCENT	JEAN-CLAUDE, MARIE-THERESE ET VINCENT	JEAN-CLAUDE	VINCENT	MARGUERITE	VINCENT	DAVID	CLAUDE	CHARLES-OLIVIER	JAN-HENDRIK	ALAIN	ALEXANDRE	LAURENCE	PIETER	GILLES ET CLAIRE
GRASSET	GRASSET	GRASSET	GRASSET	GRASSET	GUIRAUD	GUIRAUD	HAGER	HENRY	HOARAU	HUMMEL	JOUGLA	JOUGLA	JOUGLA	KOPPENAAL	LAISSAC
62		64	65	99	67 (89	69	70	7	72	73	74	75	76	77

			20,1
LAUX JEAN-MICHEL	JEAN-MICHEL	AP 0038, 0295, 0296, 0298, 0299, 0300, 0312	1,20
LAUX	VIVIANE	AP 0023	1,179
LIGNON JOEL	JOEL	AO 0054, 0056, 0222, 0279, AT 0426	2,7938
LOUBES	PATRICK	AL 0060, 0061	1,214
MAGE YOAN	YOAN	AN 0291	0,2222
MARCHAND JEAN-CLAUDE	JEAN-CLAUDE	AN 0387	0,2075
MARTINEZ	MARIE	AK 0108	0,493
MARTINEZ	MICHELE	AK 0103, 0192, 0275, 0293, 0325, AL 0106, 0107	2,6989
MARTINEZ	ROGER	AK 0110, AO 0082, AP 0010, 0204	1,945
MARTINEZ ROGER ET MARIE	ROGER ET MARIE	AK 0109, 0330	0,357
MEESTERS	JAN	AO 0363	0,1547
MILHAU CECILE	CECILE	AN 0192	1,0038
MILHAU JEAN-MARIE	JEAN-MARIE	AO 0017, 0043	1,352
MILHE THIERRY	THIERRY	AT 0468	0,1761
MOERLAND ANDRE	ANDRE	AN 0353	0,2935
MOERLAND RICHARD	RICHARD	AL 0149, 0175, 0176, AN 0232, 0233, 0236, 0360, AO 0032, 0033, 0034, 0035, 0036, 0096, 0097, 0359, AT 0083, 0427, 0428, 0429	7,267

		my				6,1		#		Mouse	A Line					
	0,393	905'0	0,801	0,214	1,635	0,1603	4,4088	6,9496	3,748	1,7454	6,9107	6,4942	0,9702	1,396	0,5625	0,0825
	AT 0325	AO 0315	AP 0020, 0021	AN 0211	AT 0232, 0233, 0312, 0313, 0316, 0438	AO 0367	AN 0100, 0101, 0102, AO 0131, 0420, AP 0077, AT 0158, 0217, 0219, 0220, 0221, 0222, 0223, 0479, 0480	AN 0355, AO 0300, 0302, AP 0067, 0068, 0070, 0100, 0101, 0102, 0103, 0104, 0144, 0167, 0258	AT 0155, 0161, 0163, 0164, 0165, 0166, 0170, 0171, 0172, 0174, 0184	AN 0196, AO 0153, 0154, 0156, 0274, 0275, 0276	AM 0007, 0009, AN 0356, AO 0099, 0100, 0101, 0102, 0104, 0105, 0106, 0107, 0298, 0425, AP 0120, 0185, 0239, 0242, 0247, 0283	AO 0277, 0278, AP 0064, 0065, 0072, 0073, 0076, 0118, 0119, 0125, 0126, 0127, 0128, 0229	AT 0277, 0278, 0538, 0542	AP 0087, 0088, 0097	AO 0358	AK 0169
	MICHEL	CEDRIC	ЕРВУ	VICTOR	STEPHANE	GERRIT JOHANNES	ISABELLE	JEAN-CLAUDE	JEAN-CLAUDE ET ROSELINE	РНІПРРЕ	XAVIER	GUY	ROBERT	MICHEL, MARIE-THERESE ET DOMINIQUE	GILBERT	ANDREE
	MOLINIER	MONNIER	MOREAU	MOULIN	MOULINIER	OSKAM	PALAO	РЕТІТ	PETIT	PETIT	PETIT	PIGASSOU	PLANES	PONS	PORTEIL	POUSSINES
E2 * Y	94	95	96	76	86	66	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109

A					9	2 Gradas	A	2		7	7	7.	1	96	34
4,6983	0,0951	2,998	0,827	0,266	12,7236	0,1262	8,021	0,2182	0,344	0,2937	7270,0	0,6047	0,501	0,2536	0,0794
AO 0011, 0012, 0059, 0418, AP 0069, 0078, 0109, 0110, 0111, 0115	AO 0465	AM 0254, 0330	AM 0284, AP 0089, 0096	AT 0144, 0145	AO 0008, 0032, 0033, 0034, 0035, 0038, 0041, 0042, 0046, 0047, 0048, 0058, 0059, 0059, 0060, 0061, 0062, 0063, 0098, 0099, 0335, 0451, 0452, 0453, 0455, 0458, 0461, 0462, 0463	AO 0366	AK 0097, 0098, 0099, 0358, AO 0052, 0053, 0118, 0219, 0294, 0383, 0419, 0421, AP 0011, 0018, 0019, 0066, AT 0167, 0168	AO 0426	AK 0070	AT 0561	AN 0379	AN 0340	AO 0006	AO 0401	AN 0378
PATRICE	FREDERIC	JEAN-MARIE	DOMINIQUE	ANNE			NATHALIE	BERNARD	MARTINE	АВКАНАМ	RONALD	ALEXANDER	MICHEL	TRISTAN	DAVID
Poux	REINALDOS	RIMBERT	RIU	RONDI	SCI LES BOUGNATS	SCI LES PRADALOUS	SENEGAS	SERRES	TERRAL	VAN DEN HAAK	VAN DER STAAL	VAN MOOK	VIUDET	VIUDET	VROMAN
110	15	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125

Annexe 8.5 : Décision n° E22000063/34 du Tribunal Administratif de Montpellier, désignant un Commissaire enquêteur

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER

19/05/2022

N° E22000063 /34

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

Vu enregistrée le 13 mai 2022, la lettre par laquelle le Préfet de l'Hérault demande la désignation d'un commissaire-enquêteur en vue de procéder à une enquête publique préalable au projet d'extension du réseau d'irrigation de l'Association Syndicale Autorisée des Rives du Vernazobre sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5;

Vu la décision en date du 1^{er} mai 2021 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Denis CHABERT, vice-président, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2022 ;

DECIDE

ARTICLE 1: Monsieur Jean-Pierre CHALON est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3: L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par l'ASA des Rives du Vernazobre, responsable du projet, en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 4: La présente décision sera notifiée au Préfet de l'Hérault et à Monsieur Jean-Pierre CHALON.

Fait à Montpellier, le 19 mai 2022.

Denis CHABERT

Le magistrat-délégu

Annexe 8.6 : Arrêté préfectoral n°2022-06-DRCL-0269 du 27 juin 2022, fixant les modalités relatives au déroulement de la présente enquête



Direction des relations avec les collectivités locales, Bureau de l'environnement

Affaire suivie par : JG Téléphone : 04 67 61 61 61 Mél : pref-collectivites-locales@herault.gouv.fr

Montpellier, le 2 7 JUIN 2022

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°2022-06-DRCL-0269

Portant ouverture d'une enquête publique relative à l'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation des rives du Vernazobre sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre

Le préfet de l'Hérault

- VU le code de l'environnement ;
- VU le décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n°2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires ;
- VU la délibération du conseil syndical de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre en date du 18 janvier 2022 approuvant le projet d'extension du périmètre d'irrigation;
- VU le procès-verbal du 11 mars 2022 validant les résultats de la consultation des éventuels futurs membres et des membres actuels pour l'extension de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre se prononçant favorablement par 119 propriétaires sur 125;
- VU la décision du 6 mai 2022 de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R. 122-3 du code de l'environnement ;
- VU la décision n°E22000063/34 du 19 mai 2022 du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Monsieur Jean-Pierre CHALON, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts honoraire, en qualité de commissaire enquêteur ;

VU les pièces du dossier d'enquête;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault ;

Préfecture de l'Hérault Place des Martyrs de la Résistance 34062 MONTPELLIER Cedex 2 Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr/

@Prefet34

A RRÊTE:

ARTICLE 1: OBJET

Il sera procédé du mardi 26 juillet 2022 à 9h00 au mercredi 10 août 2022 à 12h00 soit 15,5 jours consécutifs, à une enquête publique préalable au projet d'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre.

- Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont :
 - M. Romain CONIL, Etablissement Public Territorial de Bassin Orb Libron :
 - . Portable : 06 31 34 16 22 mail : romain.conil@vallees-orb-libron.fr
 - M. POUX, président de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre :
 - . mail: asa.irrigation34@gmail.com

ARTICLE 2: COMMISSAIRE ENQUETEUR

Monsieur Jean-Pierre CHALON a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3: DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Pendant 15,5 jours à partir de l'ouverture de l'enquête, le dossier d'enquête et le registre destiné à recevoir les observations du public seront déposés à la mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête. Le registre, à feuillets non mobiles, sera côté et paraphé par le commissaire enquêteur.

Consultation du dossier :

Le dossier d'enquête sera déposé et consultable du mardi 26 juillet 2022 à 9h00 au mercredi 10 août 2022 à 12h00 :

*en mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture au public

*sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

*au moyen du point numérique réservé aux usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi sur rendez-vous au 04 67 61 61.

- sur le site internet dédié à l'enquête, au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/asa-prades/

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 26 juillet 2022 à 9h00 au mercredi 10 août 2022 à 12h00.

*sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête,

*par écrit au commissaire enquêteur :

Commissaire enquêteur
Enquête extension du périmètre de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre
Mairie de Vernazobre
Le Village
1 Grand rue
34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE

* les déposer par voie électronique : <u>asa-prades@democratie-active.fr</u>

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- le mardi 26 juillet 2022 : de 9h00 à 12h00 - le jeudi 4 août 2022 : de 9h00 à 12h00 - le mercredi 10 août 2022 : de 9h00 à 12h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande dûment motivée auprès de la mairie de Prades-sur-Vernazobre.

ARTICLE 4: PUBLICITE

Publicité en mairie et sur site

Quinze jours au moins avant le début de la procédure d'enquête et pendant toute sa durée et sauf impossibilité matérielle justifiée, il sera procédé par les soins du président de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre, à ses frais, à l'affichage de l'avis annonçant cette enquête au public, dans le voisinage de l'opération, et visible de la voie publique. Il sera conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par arrêté du ministre chargé de l'environnement.

La commune de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête, devra afficher l'avis d'enquête dans les mêmes délais sur les tableaux d'information du public prévus à cet effet. L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe au maire qui devra en justifier par un certificat.

Publicité dans la presse

Cette enquête sera également annoncée, quinze jours au moins avant son ouverture par les soins du Préfet de l'Hérault et aux frais du demandeur, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans le département de l'Hérault et rappelée au plus tard dans les huit premiers jours de l'enquête.

Publicité sur le site internet

Quinze jours au moins avant le début de l'enquête publique et pendant toute sa durée, l'avis au public sera publié sur le site internet des services de l'État :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques

ARTICLE 5:

Le présent arrêté prescrivant l'ouverture de l'enquête publique sera notifié à chacun des propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association ainsi qu'aux membres adhérents. A défaut d'information sur le propriétaire, la notification sera faite à son locataire et, à défaut de locataire, elle sera déposée en mairie.

Ces notifications seront faites par l'ASA au plus tard dans les cinq jours qui suivent l'ouverture de l'enquête publique.

ARTICLE 6 : CLOTURE DE L'ENQUETE

A l'expiration du délai, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans un délai d'un mois à compter de l'expiration du délai d'enquête, le commissaire enquêteur rédigera un rapport énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à l'extension du périmètre de l'association.

Le commissaire enquêteur transmettra le dossier et les registres assortis du rapport énonçant ses conclusions au préfet de l'Hérault, Bureau de l'Environnement.

Le préfet fera parvenir copie du rapport du commissaire enquêteur à la mairie de Prades-sur-Vernazobre, à monsieur le président de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre et à la sous-préfecture de Béziers. Le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mis en ligne sur le site internet des Services de l'État :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur devront être adressées à la sous-préfecture de Béziers.

ARTICLE 7: DECISION

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté du sous-préfet de Béziers.

ARTICLE 8: EXECUTION

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Hérault, le maire de Prades-sur-Vernazobre, le président de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre, le sous-préfet de Béziers, le commissaire enquêteur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à monsieur le président de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre.

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation, Le secrétaire général

Thierry LAURENT

Annexe 8.7: Avis d'ouverture de l'enquête publique



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet d'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation des rives du Vernazobre sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre

Il sera procédé du mardi 26 juillet 2022 à 9h00 au mercredi 10 août 2022 à 12h00 soit 15,5 jours consécutifs, à une enquête publique préalable au projet d'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre.

- Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont :
- M. Romain CONIL, Etablissement Public Territorial de Bassin Orb Libron chargée de mission à de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre :
- Portable: 06 31 34 16 22 mail: romain.conil@vallees-orb-libron
- M. POUX, président de l'ASA mail : asa.irrigation34@gmail.com

Monsieur Jean-Pierre CHALON a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Durant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé et consultable :

*en mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture au public

*sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant : http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

*au moyen du point numérique réservé aux usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi sur rendez-vous au 04 67 61 61.

- sur le site internet dédié à l'enquête, au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/asa-prades/

Observations et propositions:

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 26 juillet 2022 à 9h00 au mercredi 10 août 2022 à 12h00.

*sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête,

*par écrit au commissaire enquêteur :

Commissaire enquêteur
Enquête extension du périmètre de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre
Mairie de Vernazobre
Le Village
1 Grand rue
34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE

* les déposer par voie électronique : asa-prades@democratie-active.fr

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Pradessur-Vernazobre, siège de l'enquête, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :

- le mardi 26 juillet 2022 : de 9h00 à 12h00 - le jeudi 4 août 2022 : de 9h00 à 12h00 - le mercredi 10 août 2022 : de 9h00 à 12h00

Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande dûment motivée auprès de la mairie de Prades-sur-Vernazobre.

Le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mis en ligne sur le site internet des Services de l'État :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur devront être adressées à la sous-préfecture de Béziers.

La notification de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera faite par l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre au plus tard dans les cinq jours qui suivent l'ouverture de l'enquête publique à chacun des propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association ainsi que les membres adhérents. A défaut d'information sur le propriétaire, la notification sera faite à son locataire et, à défaut de locataire, elle sera déposée en mairie.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté du sous-préfet de Béziers.

Annexe 8.8: Publicité légale



Vendredi 8 juillet 2022

PAYSAN DU MIDI



Vendredi 29 juillet 2022

PAYSAN DU MIDI



AVIS D'ENOUETE PUBLIQUE relative au projet d'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation des rives du Vernazobre sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre

Il sera procédé du mardi 26 juillet 2022 à 9h00 au mercredi 10 août 2022 à 12h00 soit 15,5 jours consécutifs, à une enquête publique préalable au projet d'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre.

- Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont : M. Romain CONIL, Etablissement Public Territorial de Bassin Orb - Libron chargée de mission à de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre :
- Portable: 06 31 34 16 22 mail: romain. conil@vallees-orb-libron
- M. POUX, président de l'ASA mail : asa.irrigation34@gmail.com

Monsieur Jean-Pierre CHALON a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Durant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé et consultable :

*en mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture au public

*sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/ Consultation-du-public/Enquetes-pu-

*au moyen du point numérique réservé aux usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

- sur le site internet dédié à l'enquête, au lien suivant : https://www.democratie-active.fr/asa-prades/

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 26 juillet 2022 à 9h00 au mercredi 10 août 2022 à 12h00.

*sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête,

*par écrit au commissaire enquêteur : Commissaire enquêteur Enquête extension du périmètre de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre Mairie de Vernazobre Le Village, 1 Grand rue 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE

- * les déposer par voie électronique : asaprades@democratie-active.fr
- Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants :
- le mardi 26 juillet 2022 : de 9h00 à 12h00 - le jeudi 4 août 2022 : de 9h00 à 12h00
- le mercredi 10 août 2022 : de 9h00 à 12h00 Il pourra également recevoir, sur rendez-vous, toute personne qui en fera la demande dûment motivée auprès de la mairie de Prades-sur-Vernazobre.

Le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquêteur sera mis en ligne sur le site internet des Services de l'État : http://www.herault.gouv.fr/ Publications/Consultation-du-public/ Enquetes-publiques2

Les demandes de communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur devront être adressées à la sous-préfecture de Béziers.

La notification de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera faite par l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre au plus tard dans les cing jours qui suivent l'ouverture de l'enquête publique à chacun des propriétaires dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmètre de l'association ainsi que les membres adhérents. A défaut d'information sur le propriétaire, la notification sera faite à son locataire et, à défaut de locataire, elle sera déposée en mairie. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté du sous-préfet de Béziers.

http://www.herault.gouv.fr/Publications/ Consultation-du-public/Enquetespubliques2

· · PRÉFET DE L'HÉRAULT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE relative au projet d'extension du périmètre de l'Association

Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation des rives du Vernazobre sur le territoire de la commune de PRADES-SUR-VERNAZOBRE

Il sera procédé du mardi 26 juillet 2022 à 9 h au mercredi 10 août 2022 à 12 h soit 15,5 jours consécutifs, à une enquête publique préalable au projet d'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation des rives du . Vernazobre sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre.

- Les personnes auprès desquelles des renseignements peuvent être demandés sont : M. Romain CONIL, Etablissement Public Territorial de Bassin Orb - Libron chargée de mission à de l'ASA d'irrigation des rives
- du Vernazobre : - Portable: 06 31 34 16 22 - mail: romain.

conil@vallees-orb-libron M. POUX, président de l'ASA - mail : asa.

irrigation34@gmail.com Monsieur Jean-Pierre CHALON a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur.

Durant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé et consultable :

*en mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture au public

*sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/ Consultation-du-public/Enquetes-publiques2

*au moven du point numérique réservé aux usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier du lundi au vendredi sur rendez-vous au 04 67 61 61 61.

- sur le site internet dédié à l'enquête, au lien suivant : https://www.democratieactive.fr/asa-prades/

Observations et propositions :

Le public pourra déposer ou transmettre ses observations et propositions durant l'enquête du mardi 26 juillet 2022 à 9 h au mercredi 10 août 2022 à 12 h.

*sur le registre d'enquête déposé à la mai-rie de Prades-sur-Vernazobre, siège de

*par écrit au commissaire enquêteur : commissaire enqueteur:
Commissaire enquêteur
nquête extension du périmètre
de l'ASA d'irrigation des rives
du Vernazobre
Mairie de Vernazobre Le Village 1 Grand rue 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE

* les déposer par voie électronique : asa-prades@democratie-active.fr Le commissaire enquêteur recevra les

- observations et propositions du public à la mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête, lors de ses permanences aux dates et horaires suivants : - le mardi 26 juillet 2022 : de 9 h à 12 h
- le ieudi 4 août 2022 : de 9 h à 12 h le mercredi 10 août 2022 : de 9 h à 12 h
- Il pourra également recevoir, sur ren-dez-vous, toute personne qui en fera la demande dûment motivée auprès de la mairie de Prades-sur-Vernazobre.
- Le rapport contenant les conclusions moti vées du commissaire enquêteur sera mis en ligne sur le site internet des Services de l'État: http://www.herault.gouv.fr/Publica-tions/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2 Les demandes de communication du rap-

port et des conclusions motivées du com

port et des conclusions motivees du com-missaire enquêteur devront être adressées à la sous-préfecture de Béziers. La notification de l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera faite par l'ASA d'ir-rigation des rives du Vernazobre au plus tard dans les cinq jours qui suivent l'ouver taro dans les cinq jours qui suivent nouver-ture de l'enquête publique à chacun des propriétaires dont les terrains sont suscep-tibles d'être inclus dans le périmètre de l'as-sociation ainsi que les membres adhérents. A défaut d'information sur le propriétaire, la notification sera faite à son locataire et à défaut de locataire, elle sera déposée en

mairie. La décision susceptible d'intervenir à l'is-sue de la procédure est une autorisation ou un refus, prise par arrêté du sous-préfet de Béziers.

http://www.herault.gouv.fr/Publications/ Consultation-du-public/Enquetes-

ANNONCES LÉGALES

HERAULT - Jeudi 07 juillet 2022

A la belle etoile,sas au cap. de 100 actions de 1 euros chacune, répartise entre les actionaires protronnellement à leurs apports respection. Ser les de 12/05/2022 a transféré le siège au 156 rue pierre bon 34000 montpellier décisions concernant les agréments Les décisions concernant les agréments des cresions.

démission de Monsieur Bertrand son identité et de l'inscription en MANIER, demeurant rue Fénelon compte de ses actions en de la scoiété et ce en date d'effet du 1er juin 2022, et de ne pas procéder à me de la scoiété et ce en date d'effet du 1er juin 2022, et de ne pas procéder à me de la scoiété et ce en date d'effet du 1er juin 2022, et de ne pas procéder à me camille paire 47 chemin des ivrognes 42400 SETE. Directeur général : Monsieur Victor Nacher 7 rue Occitane 34920 Le Cers.

Nacher 7 rue Occitane 34920 Le Cers.

Paire Camille

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 8 juin 2022, à sete.

Dénomination : Aux t SAFIR 08/06

Forme : Société pa

participer par tous moyens, directement du indirectement, dans toutes sont soumises à l'agrément de la opérations pouvant se rattacher à collectivité des associés.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte ssp en date du 08/06/2022 à Montpellier (34), il a été r actions simpliconstituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société par actions simplifiée.

La Société a pour objet, en France les caractéristiques suivantes :

La Société a pour objet, en France comme à l'étranger : - La location d'immeuble vide ou meublé - L'activité de marchand de biens. - L'activité de bitsseur, aménageur. - L'acquisition, par bail, location ou autrement de terrain ou d'immeuble a usage commercial, d'habitation, pordessionnel, agricole ou de losirs. - L'acquisition de terrain ou dimmeuble en uue de construire un ou plusieurs immeubles ou de les trans- tous ripuses immeubles ou de les trans- l'acquisition de terrain ou dimmeuble en vue de leur vente en totalité de par fractions. - La location d'immeuble vide ou fine transporte de sont plusieurs immeubles ou de les transportes de par fractions. - La location d'immeuble vide ou fine transporte de presentant associé dissocié des prosséde ou Clause d'agu entre présidais de puré not puré par de former en vou de leur vente en totalité de par fractions. - La location d'immeuble vide ou fine transporte de présentant sesocié des prosséde ou Clause d'agu entre présidais de puré not puré par de former en vou de leur vente en totalité de par fractions. - La location d'immeuble vide ou fine président de l'acquisition de l'acquisition de terrain ou quient président de l'acquisition de l'ac

té ou par fractions.

- La location d'immeuble vide ou meuble meuble prime de l'Association s'entretien des espaces verts l'accordant proper de vatersion du directuer du construction - Commissionnaire - d'une manière générale toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à uniferctement à uniferct

connexe. l'exception des cessions aux asso-En outre, la Société peut également ciés ou à un conjoint, ascendant ou

CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 14/06/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques sui-vantes :

des cassions d'actions sont prisse
principal des cassions d'actions sont prisse
sunPARCS
SUNPARCS
Société par Actions Simplifiée
A capital variable
346 rue Augustin Jean Fresnel
BÉZIERS (34500)
RCS BEZIERS 905 006 961
Aux termes d'un ASSP en date du 1406/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:
sera immatriculée au RCS Montipeller.
BCS BEZIERS 905 006 961
Aux termes d'un ASSP en date du 1406/2022, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:
sera immatriculée au RCS Montipeller.
BCZ BEZIERS 905 006 961
Admission aux assemblées générale Mixte en date du 1er juin 2022, les sascoiés ont décide d'accepter la ux assemblées auy ustification de sascoiés ont décide d'accepter la ux assemblées auy lustification de démission de Monsieur Bertrand
MANIER, demeurant rus Féner en compte de ses actions.

LIER
Président : SULE Vedat, demeurant
51 Rue DE PONTOURNOIS, 45300
PITHIVIERS FRANCE
Admission aux assemblées et droits
de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification
de son identité et de l'inscription en
compte de ses actions. Chaque
associé dispose autant de voix qu'il
possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : Les actions ne
peuvent être cédées qu'avec l'agré-Admission and de votes : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clause d'agrément : Les actions en peuvent être cédése qu'avec l'écations.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédése qu'avec l'écations.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédése qu'avec l'écations.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédése qu'avec l'écations.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédése qu'avec l'écations.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédése qu'avec l'écations.
Clause d'agrément : Les actions ne peuvent être cédése qu'avec l'écations du mercrédi 10 au mércrédi 10 au mércré



PREFET DE L'HERAULT AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative au projet d'extension du périmètre de l'Association Syndi-cale Autorisée (ASA) d'irrigation

2022 a l'arrou soir 15,5 jours conse-cutifs, à une enquête publique préa-lable au projet d'extension du péri-mètre de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre sur le territoire de la commune de Prades-sur-Verna-zobre.

Président : M. François KIVIG, M. Romain CONIL. Etablissement demeurant 25 rue de la providence padulo Montpellier. Ad000 Montpellier. Libron. chargée de mission à de La société sera immatriculée au RCS de Montpellier. Pour avis, le Président - Portable : 06 31 34 16 22 - mail :

romain.conil@vallees-orb-libron M. POUX, président de l'ASA - mail

: asa.irrigation34@gmail.com Monsieur Jean-Pierre CHALON a été Monsieur Jean-Pierre CHALON a été désigné par le président du Tribunal Administratif de Montpellier en qualité de commissaire enquêteur. Durant la durée de l'enquête, le dossier sera déposé et consultable : en mairie de Prades-sur-Verna-zobre, siège de l'enquête, aux noraires d'overture au public sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérardit au lier suivant

l'activité de marchand de biens, l'activité de marchand de biens, l'agence immobilère, la transaction et gestion de biens l'administration, l'exploitation par bail ou aururent de tout immeuble. Siège social: 1272 Flue Jacques Bounin, 34070 MONTPELLIER Capital initai: 300 € 20 Lurée: 99 ans à compter de so mimatriculation au RCS MONTPELLIER 20 LURE 20 LURE

teur : Commissaire enquêteur

 les déposer par voie électronique asa-prades@democratie-active.fr Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à la mairie de Prades-sur-Ver-

les observations et propositions du public à la mairie de Prades-sur-Ver en date du 2 septembre 2019 et d'un public à la mairie de Prades-sur-Ver en date du 2 septembre 2019 et d'un setsament olographe en date du 27 ses permanences aux dates et horaires suivants : ele mardi 26 juillet 2022 : de 9h00 à MAZEL, en son vivant retraitée, vieuve de Monsieur François MUHICE, el jeudi 4 août 2022 : de 9h00 à descriptions de la financia del financia de la financia del financia de la financi

- le jeudi 4 août 2022 : de 9h00 à d 12h00 (3

à 12h00

sera mis en ligne sur le site internet des Services de l'État :

des Services de l'Etat: http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultantons/consul

de l'enquête publique sera faite par l'ASA d'irrigation des rives du Vernal'ASA d'irrigation des rives du Verna-zobre au plus tent dans les cinq dans les cinque qui suivent l'ouverture de l'enquête publicique à chacun des propriétes dont les terrains sont susceptibles d'être inclus dans le périmétre de l'association ainsi que les membres adhérents. A défaut d'information le propriétaire, la notification ser faite à son locataire et, à défaut d'informatique lo cataire, elle sera déposée en mai-rie.

te, au lien suivant : La décision susceptible d'intervenir à https://www.democratie- l'issue de la procédure est une auto-

siège de l'enquete, par écrit au commissaire enquêAVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNI-VERSEL -DELAI D'OPPOSITION

Commissaire enquêteur
Enquête extension du périmètre de
l'ASA d'irrigation des rives du Vernacobre
Mairie de Vernazobre
Le Villagot Tandr ure
34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
Article 1007 du Code civil-Article

1378-1 Code de procédure civile-Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016 Suivant testament olographe en date du 13 août 2019, suivi d'un codicille

- le jeud 4 août 2022 : de 9h00 a demeurant al PALVAS LES FLUIS 121000 (34250), 196 avenue Santi Maurice, a 121000 - le mercredi 10 août 2022 : de 9h00 consenti un legs universel.Consécutivement à son décès, ces testaments ont fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament, acte

Il pourra également recevoir, sur ren-dez-vous, toute personne qui en fera TARD. Notaire à la demande d'ûment motivée auprès MONTPELLIER[Hérault], le 15 sep-de la mairie de Prades-sur-Verna-zobre. Le rapport contenant les conclusions motivées du commissaire enquette sera d'institution à l'exercice de sur sera mis en ligne, sur le site internet des Seurices de l'État : tout intéressé auprès du notaire chargé du réplement de la succession: Maître Evelyne MAYDAT-BUR-BAN, notaire à REMALABUR-BN, potaire à REMALABUR-BN PERCHE (Orne) 18/20 place du Général de Gaulle, référence CRP-CRN: 51083, dans le mois suivant la réception par le grefé de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du procès-verbal d'ouverture ut copie de ce testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera

soumis à la procédure d'envoi er



L'extrait Kbis

L'extrait Rbis est un acte authentique faisant foi des informations portées par la société au Registre du Com-merce et des Sociétés. Il s'agit du seul document officiel attestant de l'identité et de l'adresse de la personne (phy-sique ou morale) immatricu-lée, de son activité, ainsi que de l'existence ou non d'une procédure collective engagée à son encontre.

On parle d'extrait Kbis pou ne personne morale et d'ex On parte di salumi une personne morale et d'ex-trait K pour une personne phy-sique. L'extrait K bis (personne physique) ne peut être délivré que par le greffe du Tribunal de commerce, sur simple demande de toute personne



Seul le document officie commandé auprès du greffe, délivré et signé par le greffier du Tribunal de commerce, fait foi administratives.

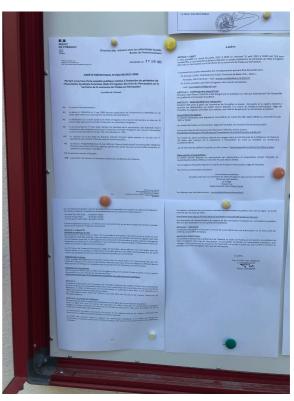
(Source : infogreffe.fr

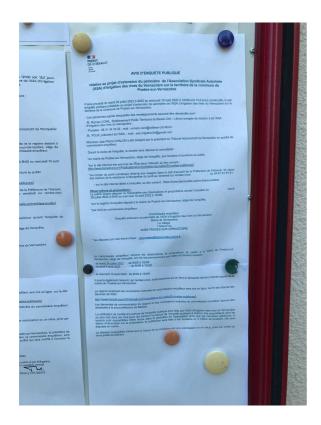
Nous sommes habilités à diffuser les annonces légales sur 11 départements. legale@lepetitjournal.net

l'Ariège, l'Aude, l'Aveyron, la Haute Garonne, le Gers, l'Herault, le Lot, le Lot & Garonne, les Hautes Pyrénées,

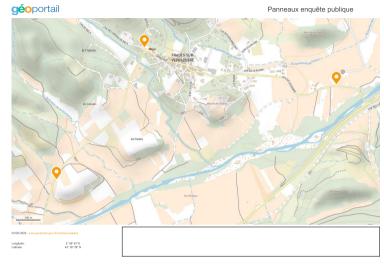
Annexe 8.9 : Photographies d'affichages de l'Arrêté préfectoral n°2022-06-DRCL-0269 et de l'Avis d'ouverture d'enquête















Annexe 8.10 : Certificats d'affichage de l'Arrêté préfectoral n°2022-06-DRCL-0269 et de l'Avis d'ouverture d'enquête

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE

DE

PRADES-SUR-VERNAZOBRE



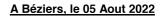
ATTESTATION D'AFFICHAGE

Je soussigné, Jean-Marie MILHAU, Maire de Prades-sur-Vernazobre, atteste avoir affiché en mairie du 11 juillet 2022 au 10 août 2022 inclus, l'avis d'enquête publique relative au projet d'extension du périmètre de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) d'irrigation des rives du Vernazobres ainsi que l'arrêté préfectoral n° 2022-06-DRCL-0269 du 27 juin 2022.

Prades-sur-Vernazobre, le 10 août 2022

Le Maire

Mairie de Prades sur Vernazobre - Le Village – 1 Grand rue - 34360 Prades sur Vernazobre Tel : 04.67.38.04.83 - courriel : mairie.prades34360@gnuail.com
Ouverture au public du mardi au vendredi de 9h00 à 11h45





<u>Objet</u>: Certificat d'affichage des panneaux d'avis d'enquête publique – Prades sur Vernazobres.

Je soussigné Marie-Pierre PONS, Présidente de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Orb et Libron, certifie avoir fait procéder le mercredi 13 Juillet 2022, à l'affichage de trois panneaux d'avis d'enquête publique sur le territoire concerné par le projet d'extension du périmètre de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobres. Les panneaux resteront affichés jusqu'au délai règlementaire de l'enquête publique.

Marie-Pierre PONS



Présidente EPTB Orb et Libron

Etablissement Public Territorial de Bassin

Route de Vendres Domaine de Bayssan 34500 BÉZIERS

Tél. **04 67 36 45 99** Fax 04 67 36 40 25

Email :

contact@vallees-orb-libron.fr

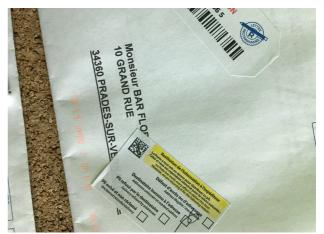
Site internet :

www.vallees-orb-libron.fr

Annexe 8.11 : Photographie d'affichage des courriers qui n'ont pu être remis à leurs destinataires





















Annexe 8.12 : PV de synthèse adressé au maître d'ouvrage

PROCÈS-VERBAL de communication des observations recueillies dans le cadre de l'enquête publique préalable au projet d'extension du réseau d'irrigation de l'Association Syndicale Autorisée des Rives du Vernazobre

sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre

À Prades-sur-Vernazobre, le 12 août 2022

Références:

- Décision n° E22000063/34, en date du 19/05/2022, du magistrat-délégué du Tribunal Administratif de Montpellier désignant M. Jean-Pierre CHALON en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête mentionnée ci-dessus.
- Arrêté préfectoral n° 2022-06-DRCL-0269, en date du 27 juin 2022, prescrivant l'ouverture de l'Enquête publique préalable au projet d'extension du réseau d'irrigation de l'Association Syndicale Autorisée des Rives du Vernazobre sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre;
- Dispositions de l'ordonnance 2004-632 du 01/07/2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et de son décret d'application 2006-504 du 03/05/2006
- Dispositions du code de l'environnement.

PIECE JOINTE:

- Copie du Registre contenant l'ensemble des observations écrites transmises par le public au Commissaire enquêteur, dans le cadre de la présente enquête publique.

Monsieur le Président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Rives du Vernazobre,

L'Enquête publique préalable au projet d'extension du réseau d'irrigation de l'Association Syndicale Autorisée des Rives du Vernazobre, sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre, a débuté le 26 juillet 2022 à 9h00 et s'est poursuivie jusqu'au 10 août 2022 à 12h00, conformément aux termes de l'Arrêté préfectoral n° 2022-06-DRCL-0269. Au total, trois permanences ont été tenues, l'ensemble s'étant déroulé sans le moindre incident.

Au cours de cette enquête :

- Trois personnes, ou groupes de personnes, ont déposé des observations sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête ;
- Personne n'a déposé d'observations sur le registre dématérialisé réservé à cette enquête ;
- Aucun courriel n'a été adressé au Commissaire enquêteur, sur le site internet dédié ;
- Aucun courrier n'a été adressé au Commissaire enquêteur, à l'adresse destinée à cet effet, ou remis à l'occasion d'une des permanences tenues à la mairie de Prades-sur-Vernazobre ;
- Personne n'a fait de demande dûment motivée pour être reçue par le Commissaire enquêteur en dehors des permanences.

Vous trouverez ci-après un résumé des remarques formulées par le public et par le Commissaire enquêteur, ainsi qu'une copie du registre d'enquête (voir annexe).

Afin de me permettre de rédiger un rapport énonçant des conclusions et un avis motivé, je vous demande, dans votre mémoire en réponse, de m'adresser sous 15 jours, soit le 27 août 2022 au plus tard, vos observations et remarques éventuelles <u>au regard de chacune des observations que je vous communique</u>.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Etabli en 2 exemplaires de 16 pages et commenté à la Mairie de Prades-sur-Vernazobre.

Pour le Maître d'ouvrage

Monsieur le Président de l'ASA

Reçu et pris connaissance le 12/08/22

. Signature Le Commissaire enquêteur

Jean-Pierre Chalon

Remis et commenté le 12/08/2022

PROCÈS-VERBAL de Synthèse

des observations formulées dans le cadre de l'Enquête publique préalable au projet d'extension du réseau d'irrigation de l'Association Syndicale Autorisée des Rives du Vernazobre, sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre

Eléments ayant servi à l'établissement du présent Procès-verbal :

- Observations enregistrées dans les registres d'enquête;
- Observations communiquées au Commissaire enquêteur;

Destinataire:

Monsieur Patrice POUX, Président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Rives du Vernazobre, représentant la maîtrise d'ouvrage.

Le commissaire enquêteur soussigné, Jean-Pierre CHALON, inscrit sur les listes 2022 d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur près le Tribunal Administratif de Montpellier, désigné par décision n° E22000063/34, en date du 19 mai 2022, déclare avoir diligenté l'enquête publique visée en référence.

Conformément aux termes de l'Arrêté préfectoral n° 2022-06-DRCL-0269, l'enquête débuté le 26 juillet 2022 à 9h00 et s'est poursuivie jusqu'au 10 août 2022 à 12h00.

Au total trois permanences ont été tenues au siège de l'enquête situé à la mairie de Prades-sur-Vernazobre : les 26 juillet, 4 août, et 10 août 2022. L'ensemble de ces permanences s'est déroulé avec une présence limitée du public, sans le moindre incident.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête a été déposé et consultable du mardi 26 juillet 2022 à 9h00 au mercredi 10 août 2022 à 12h00 :

*en mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture au public;

*sur le site Internet des services de l'État dans l'Hérault, au lien suivant :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2;

*au moyen du point numérique réservé aux usagers dans le hall d'accueil de la Préfecture de l'Hérault, 34 place des martyrs de la résistance à Montpellier, du lundi au vendredi, sur rendez-vous au 04 67 61 61 61;

*sur le site internet dédié à l'enquête, au lien suivant: https://www.democratie-active.fr/asa-prades/.

Pendant toute la durée de l'enquête, du mardi 26 juillet 2022 à 9h00 au mercredi 10 août 2022 à 12h00, le public a pu déposer ou transmettre ses observations et propositions :

- *sur le registre d'enquête déposé à la mairie de Prades-sur-Vernazobre, siège de l'enquête, aux horaires d'ouverture au public ;
- *sur le site internet dédié à l'enquête, au lien suivant: https://www.democratie-active.fr/asa-prades/:
- * par voie électronique à l'adresse suivante : asa-prades@democratie-active.fr
- *en les adressant par écrit au commissaire enquêteur :

Monsieur le Commissaire enquêteur
Enquête extension du périmètre de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre
Mairie de Prades-sur-Vernazobre
Le Village
1 Grand rue
34360 Prades-sur-Vernazobre

Le dossier détaillé du projet d'extension du réseau d'irrigation de l'Association Syndicale Autorisée des Rives du Vernazobre, destiné à la présente enquête publique, a été dûment visé par le Commissaire enquêteur, le 07 juillet 2022, et le public a été informé du déroulement de la susdite enquête, ainsi que des jours et heures de permanences, selon les conditions règlementaires en vigueur.

Faisant suite au présent Procès-verbal, Monsieur le Président de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre, agissant en qualité de Maître d'ouvrage, est invité par le Commissaire enquêteur soussigné, à produire dans le délai maximum de 15 jours à compter de la date de la remise, soit le 27 août 2022 au plus tard, un mémoire en réponse relatif audit Procès-verbal.

Par ailleurs, le Commissaire enquêteur informe Monsieur le Président de l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobre que :

- son mémoire en réponse sera annexé au Rapport d'enquête et qu'il sera considéré comme un engagement de sa part au regard des réponses apportées;
- ledit mémoire pourra éventuellement être pris en compte par le commissaire enquêteur pour l'aider, si nécessaire, à émettre dans son rapport des Avis motivés destinés à l'autorité appelée à légiférer sur le projet concerné;
- ledit rapport avec ses annexes, les conclusions et Avis du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public à la mairie de Prades-sur-Vernazobre et sur le site internet des Services de l'État :

http://www.herault.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Enquetes-publiques2; ou sur demande en s'adressant à la sous-préfecture de Béziers.

I. Déroulement de l'enquête publique

Celle-ci s'est normalement effectuée durant la période et dans les conditions fixées par l'Arrêté préfectoral n° 2022-06-DRCL-0269.

Aucun élément n'est venu perturber cette enquête qui s'est déroulée dans une parfaite collaboration et courtoisie entre le maître d'ouvrage, la municipalité de Prades-sur-Vernazobre et le Commissaire enquêteur.

Au terme du délai prescrit, le Registre d'enquête (voir annexe) a été déclaré clos par le commissaire enquêteur qui a pu procéder à l'analyse des observations contenues.

II. Nombre de personnes ayant rencontré le Commissaire enquêteur ou ayant effectué des observations

Deux personnes, ou groupes de personnes, sont venues rencontrer le Commissaire enquêteur, au cours des permanences prévues par l'Arrêté préfectoral, pour lui exposer maintes observations et obtenir de celui-ci des informations sur le projet. Ces personnes ont ensuite transmis leurs remarques à l'aide du registre d'enquête mis à leur disposition à la Mairie de Prades-sur-Vernazobre.

Une seule personne est venue consulter les dossiers et porter d'observations sur le registre, à la Mairie de Prades-sur-Vernazobre, en dehors des permanences prévues avec le Commissaire enquêteur.

Aucune observation n'a été transmise par voie électronique sur le registre numérique.

Aucune observation n'a été transmise par courriel sur le site internet dédié à l'enquête, ni par courrier à l'adresse postale prévue à cet effet.

Personne n'a fait de demande dûment motivée pour être reçue par le Commissaire enquêteur en dehors des permanences.

Le Registre a été clos mercredi 10 août 2022 à 12 heures, au terme de l'enquête.

III. Observations du public

Vous trouverez ci-après un résumé des questions, remarques et suggestions qui ont été adressées par le public et sont rassemblées dans les pages du registre d'enquête dont copie est jointe, ci-après, en annexe.

Pour l'essentiel, les intervenants sont des propriétaires qui souhaiteraient que leurs propriétés soient incluses dans le projet d'extension du périmètre d'irrigation de l'ASA, voudraient comprendre pourquoi ils en ont été exclus et savoir s'il est toujours possible de l'intégrer.

3.1. Observations de Monsieur LIGNON, gérant du GFA de la Rouvelane à Berlou (34360)

Monsieur LIGNON a rencontré le Commissaire enquêteur, mardi 26 juillet 2022, pour obtenir des informations sur le projet et lui indiquer qu'il ne comprenait pas pourquoi l'extension n'a pas été aussi prévue du côté de Rouvelane alors qu'il souhaite irriguer ses vignes et que le réseau d'irrigation actuel se trouve à proximité.

Il a aussi profité de l'occasion pour noter, sur le registre d'enquête, une requête adressée dans ce sens au Président de l'ASA (voir annexe).

3.2. Observations de Monsieur Michel VIUDET, habitant 2 rue du Pech à Prades-sur-Vernazobre (34360)

Mardi 9 août, Monsieur VIUDET s'est présenté en Mairie de Prades-sur-Vernazobre pour consulter le dossier d'enquête et noter ses observations dans le registre. Il indique ne pas comprendre pourquoi son terrain n'est pas inclus dans le projet d'extension de la zone d'irrigation de l'ASA, et souhaiterait obtenir des explications de la part du maître d'ouvrage (voir annexe).

3.3. Observations de Monsieur et Madame MARTINEZ, habitant La Maurerie à Pradessur-Vernazobre (34360)

Monsieur et Madame MARTINEZ ont rencontré le Commissaire enquêteur mercredi 10 août 2022, pour obtenir des informations sur le projet et indiquer qu'ils souhaiteraient l'inclusion de leur parcelle dans le projet d'extension du réseau d'irrigation de l'ASA. Ils voudraient savoir s'il est encore possible de rejoindre ce projet.

Monsieur et Madame MARTINEZ ont aussi profité de l'occasion pour noter leurs observations sur le registre d'enquête (voir annexe).

IV. Observations du Commissaire enquêteur

Le dossier d'enquête ne reprenant pas clairement les engagements prévus par le maître d'ouvrage pour limiter les impacts du projet, et contenant parfois des données contradictoires, le Commissaire enquêteur souhaiterait qu'un certain nombre de précisions soient apportées sur ces sujets.

Par ailleurs, un bilan des actions menées par le maître d'ouvrage pour notifier l'arrêté d'ouverture d'enquête à chacun des propriétaires concernés par le projet d'extension, est aussi un document devant être pris en compte dans le rapport d'enquête.

4.1. Superficie de la surface irriguée et examen au cas par cas.

Alors que la présente enquête publique concerne l'extension de 51,7430 ha d'un réseau d'irrigation agricole existant de 164,5803 ha, portant la superficie totale irriguée à 216,3233 ha, la dispense d'étude d'impact a été accordée pour une extension de 52 ha du réseau d'irrigation agricole existant de 146 ha, portant la superficie totale à 198 ha.

- À quoi correspondent les 18 ha supplémentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une dispense d'étude d'impact ?
- Quelles sont les caractéristiques et contraintes environnementales rencontrées sur ce secteur ?
- Comment pouvez-vous expliquer que la totalité de la superficie concernée n'ait pas été prise en compte dans votre demande d'examen au cas par cas datant du 27/04/2022 ?

4.2. Engagements pris par le maître d'ouvrage

Le dossier d'enquête présenté au public décrit de façon assez succincte les mesures que vous comptez prendre pour limiter les impacts du projet et ne reprend pas une grande partie des engagements pris par le maître d'ouvrage dans sa demande d'examen au cas par cas, engagements qui ont conditionné l'accord d'une dispense d'étude, le signataire considérant que les impacts potentiels du projet seront réduits par les mesures rappelées ci-après.

Pour chacun des points indiqués ci-dessous, pourriez-vous indiquer quel est votre niveau d'engagement à respecter ces conditions ? Et pour chacune des conditions, si cela concerne aussi les 18 ha qui n'ont pas été pris en compte dans la demande d'examen ?

4.2.1. Concernant la ressource en eau et les modes de culture

Quel est l'engagement du maître d'ouvrage à mettre en œuvre les mesures détaillées ciaprès :

a) le débit actuellement disponible au niveau de la borne BRL de l'ASA ne sera pas

augmenté;

- b) desserte uniquement de parcelles déjà cultivées et engagement à ne pas modifier l'occupation des sols (absence de conversion des espaces naturels ou de changement de destination des parcelles irriguées, notamment pour des cultures autres que la vigne);
- c) choix d'un système d'irrigation goutte-à-goutte et mise en œuvre de tours d'eau automatisés permettant de gérer et d'optimiser la ressource disponible en période de pointe ;
- d) mise en place de compteurs d'eau sur chaque borne ;
- e) engagement des viticulteurs dans l'accompagnement au pilotage de l'irrigation ;
- f) demande d'appui technique à l'irrigation de la vigne et de bulletin d'accompagnement à l'irrigation;
- g) présence de 6 exploitations (sur 10) certifiées « haute valeur environnementale (HVE) » et/ou agriculture biologique;
- h) pratique de la confusion sexuelle par diffusion d'hormones vis à vis d'espèces de papillons dont les chenilles ont un impact sur les cultures, sur certaines exploitations et mise en place prévue pour l'ensemble des exploitations (avec pour objectif de diminuer l'usage de pesticides);
- i) engagement des viticulteurs dans la recherche de méthodes d'adaptation des pratiques au changement climatique (modification du travail du sol, enherbement, matériel végétal, vinification, gestion économe de la ressource en eau).

4.2.2. Concernant l'environnement et la biodiversité

Quel est l'engagement du maître d'ouvrage à mettre en œuvre les mesures d'évitement et de réduction des impacts telles que détaillées ci-après :

- a) choix du tracé de réseau:
- s'insérant majoritairement le long des chemins existants,
- évitant et conservant les éléments favorables à la faune et pouvant servir de zones de refuges tels que murets et enrochements, arbres, arbres morts, haies, arbustes, bois (la végétation arborée sera spécifiquement préservée de toute emprise de chantier),
- évitant la station de Lotus dorycnium;
- b) coordination environnementale et suivi du chantier par un écologue externe;
- c) réalisation des travaux entre août et mars (évitement de la période de nidification des oiseaux);
- d) choix du franchissement du Vernazobre par la technique du forage dirigé en évitant le bras mort avec un réparage sur site avant le commencement des

- travaux afin d'identifier le bras mort du Vernazobre et de s'assurer que le forage dirigé l'intègre ;
- e) limitation de l'emprise du chantier à son minimum au niveau de la ripisylve du Vernazobre, avec mise en place d'un balisage clair, rigoureux et pérenne après repérage sur site;
- f) traversée par tranchée en période d'assec naturel et avec un suivi météorologique (en cas de pluie les tranchées ouvertes seront rebouchées) pour les deux ruisseaux d'eau temporaires;
- g) choix des zones de base de vie et de stockage des matériaux en dehors de tout enjeu naturaliste, préalablement vérifié et validé par l'écologue externe ;
- h) balisage et mise en défens des secteurs à enjeux écologiques et des éléments favorables à la biodiversité, vérifiés et encadrés par l'écologue ;
- i) délimitation stricte et matérialisation (piquetage, balisage) de l'emprise des zones de travaux (piste de circulation, bande pour la réalisation des terrassements, zone de dépôts) en dehors de toutes sensibilités environnementales et une interdiction aux engins de chantiers de circuler en dehors des routes et chemins existants ainsi qu'en dehors des emprises travaux;
- j) cantonnement du chantier, de ses installations (base-vie, stationnement des engins, zone de ravitaillement) et de ses zones de stockage soit à la zone de projet, soit aux surfaces imperméabilisées existantes et en dehors des zones sensibles;
- k) réalisation de la tranchée et son remblaiement à l'avancement ;
- réutilisation des matériaux excavés sur place avec décapage de la terre végétale ou de l'horizon superficiel avec son stock de graines et remise au droit de la tranchée:
- m) mise en place de mesures destinées à prévenir et limiter les risques de pollutions accidentelles (maintenance préventive des engins de chantier, étanchéification des aires d'entrepôts de matériaux, de ravitaillement et de lavage, interdiction d'entretien et de réparation en dehors de zones dédiées, utilisation de kit antipollution, circonscription des pollutions éventuelles et évacuation en centre de traitement agrée, etc.);
- n) veille sur le développement d'espèces végétales invasives, notamment de Canne de Provence, supprimées avant travaux en prenant les précautions nécessaires afin d'éviter toute dissémination (les terres remaniées seront utilisées sur site uniquement, aucun fragment de rhizomes ne doit être laissé dans la nature ni dans l'eau, enfouissement sur place en profondeur (2 à 3 mètres) des éventuels rhizomes de Canne de Provence déterrés, nettoyage du matériel avant arrivée sur site, au sein même du site de chantier, et avant sortie du site);
- o) remise en état à l'identique de l'emprise des travaux.

4.3. Concernant le dossier d'enquête

Comme je l'ai indiqué dans un échange de courriels avec Monsieur CONIL, le dossier d'enquête publique préalable au projet d'extension du réseau d'irrigation de l'ASA fournit parfois des données contradictoires, certaines informations pouvant varier entre deux documents, mais aussi à l'intérieur d'un même document.

A titre d'exemple, la superficie actuelle de l'ASA serait de 146ha 81a 16ca ou de 147ha à certains endroits des documents P1, P2, P16 et P17, mais de 164ha à certains endroits des documents P1, P2, P7 et P9.

De la même façon, l'ASA serait actuellement représentée par 98 propriétaires d'après le document P1, mais par 120 propriétaires d'après P2.

L'extension concernerait 35 propriétaires d'après P2, mais 34 d'après P1, P7, P8 et P9. La superficie totale concernée serait alors de 197ha d'après P2, 198ha d'après P16 et P17, mais 215ha d'après P7 et P9, et 216ha d'après P10.

Pourriez-vous me confirmer la valeur réelle de ces différents paramètres que vous devriez corriger ultérieurement dans les divers documents du projet ?

4.4. Bilan des actions de notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Les actions de notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête, à chacun des propriétaires concernés, a été définie dans l'Arrêté préfectoral n° 2022-06-DRCL-0269, du 27 juin 2022.

Pourriez-vous, ainsi que je vous l'ai indiqué par courriel, en date du 7 août 2022, actualiser à la date du 10 août 2022 (dernier jour de l'enquête) les tableaux et fichiers que vous m'avez fournis le 1er août 2022, et m'indiquer l'ensemble des actions qui ont été menées pour notifier les propriétaires n'ayant pu être joints (courriers revenus, courriers en attente de retrait Poste, affichage en Mairie...) ?

IV. Annexe

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT de l'Hérault

COMMUNE Prades - sur - Vernazobre

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)

Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)

Plan local d'urbanisme (P.L.U.)

Plan d'occupation des sols (P.O.S.)

Carte communale

Classement de voirie

Divers

relatif à: L'extersion du perimetre de l'Amociation Syndicale Autorisée (ASA)

al irrigation des rives du Vernazobie

Sur le territoire de la Commune de Prades - Sur - Vernazobie .

Le Commissaire enfueteur annouce avoir vérifié et parafé
Nersonble des 32 femillet mobiles, dont 23 femillets entiles,
de ce regestre d'exphête publique
Vu, le 7 juillet 2022
le CE TROBAIN

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Objet de l'enquête: Enfuele pul de l'Association Syndica	lipue	relature à la	extension	du perim	the
de l'Americation Su Vice	1. 4.1	or see CACA	1 dinia	ation des u	ies
1 1/ Survey synalla	L Juc	4 1 1 0	sa conse		
du Vernazobre sur le	ren	one aexa	Commun	e ole	
Prades - sur - Verna	ezobre	<u> </u>			
	0			DEPOSITE STATE	-
Arrêté d'ouverture de l'enquête : arrêté n° 2022-06 - DRCL-0269 en date	97 A	un 2022			de
M. le Maire de :	1				46
X M. le Préfet de : l'Hérault					
Président de la commission d'enquête		ssaire enquêteur :	Paniste	ine Fo Queto	0
M CHALON	Jean			ire Epfuelo	u
Membres titulaires : M	(45)	qualité			
M		qualité			
M		qualité			
Membres suppléants : M		qualité			
W /		qualité qualité			- 7
Durée de l'enquête ; date(s) d'ouverture ; di	mardi	26 millet 2019 à	9 mercie	di 10 aout 2022	à 120
ies +marde, mercrede, feede, Vendr	di de 9	hob M'45	et de •—	_ a	
les	de		et de	ă	
les	de		et de	à	
Siège de l'enquête: Mairie de Pr	ades-	sur - Verne	zobre	71-21-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11	-
Autres lieux de consultation du dossier Am le principie dans le hall de la Profecti	site into	met des services	do XETAL, à	a more ou for	al
Registre d'enquête :	near in	rault, sur le file.	imernet aci	ue a respund	
22/24	biles, cotés	et paraphés par le con	nmissaire enqué	teur, destiné à rece	rvoir
les observations du public ; ces dernières peuve		50 NX TH			
la mairie de Prades-sur-Vornazo					
Rapport et conclusions du commissaire		100	Company of the Compan		
seront tenus à la disposition du public des leur i	récention à	surle inte in	terret des	envices de ll	tat
à la sons-préfecture de Be	riers.				
aux heures et jours habituels d'ouverture des b		ans chacune des mai	ries où s'est der	oulée l'enquête et	a la
préfecture de chaque département concerné.					
Réception du public per le commissaire	anaučta	DE 1 / 2			
Réception du public par le commissaire les marde 26 publit 2022	1.000	9,00 12,00) m dn		
les seudi 4 bout 2022	de de	9 00 a 12 00		- å	
les Imercredi 10 août 2022	de	9'00 12'00	5500	- "	
les	de	à	et de	à	
les	de		et de		
les /	de		et de		
		- 63		- a	

PREMIÈRE JOURNÉE	
Permanence du Commentaire enfuêteur Ja houres 00 To manence du Commentaire enfuêteur John Gran 677 Develo	
Permanence du Commencere enfuetrus Total GETA Me note	
Il wish difficult de compositore sur l'ester wish faite fiz étalement côté Rouxlaire	416
Come le la dune de à lui en 1 ml	200
dons pe l'ai duna de à flujient no des presents de la containe à metros et vique dont je sembaiterais	le
THE LOCK OF PARTY AND ADDRESS OF THE PARTY AND	
En ourchera, je hie 7. le fresident de la deme Gurur Fants enplications.	AS1
ache four fours experiences	
th. tiented	
04.464.4	
12 For de parmanerce de Commissaire enfrekan	
12 Fra de parmanerce de Commissaire enfrétair	
- W. C.	
Mardi 27/07/2022. Neant.	
Berende 27/07/2022 Neant	
Judi 28/07/2022 Nearl	
Vendudi 25/07/2022 Notant	
Swindi 1th /08 /2022 Neart	
March 2/08/2022 Néant	
Mercredi 3/08/2012 Neart.	
Jendi 4/08/2022	
0-h N/2	1/
I Petrit de permanence du Cimmistaire enfi	elec
Pour prendré en consideration vois remarquest, consigner les sur le préparti. régistre ou adressar vous directement au commissainn énquêteur.	TR

12h. Fin de la permanence de Commissaire expréteur -Vendredi 5/08/2022. Neant Lurdi 8/08/2022 Neant d'eau sur montenain de la Jorcasse qui pour le monant n'est has inclus dans le projet à qui pre parent regettable. Merce de loien vouloir me douve des explications. Avec arcs remaciements Michael VIVOET 2, Bue du Pech 241360 FRATRES S/V 10/08/2022 g' Delpit de permanence, du Commisseure en fréteur -Suntaite ou cela est procèse possible rentre les parcelles de l'acloque dans le projet celan le gouet, prisque ille mont pas els inches. Hurling Hichile La Maurice 31360 Brades Vinches 12th. Fin de la permanence du Commissaire enfacteur. Fin de l'espiète prolifique le CE a

_			The Real Property lies		77 2477777777
Le	10 aoû	t 2022	ā	12 heures 00	
qu du de	i a été mis à la disposition 26 fuit	heures C2-D	ne 5,5 bau 10	déclare clos 2 acrit 2022 à 1 Al heures 45 houres ven du dis.	le présent registre jours consécutifs, (2.700 et
pa	<i>—</i> :	Les observations on personnes (pages n'	50	au registre	4.
	i sont annexées au prése lettre en date du	En outre, j'ai reçu	Zéro de M	lettre	s ou notes écrites
: Est	lettre en date du		de M	禁 心	
3	lettre en date du	/_/	de M		
4	lettre en date du	/	de M		
5	lettre en date du		de M		
6	lettre en date du		de M		
	7/		signatum L	Chalon	réteur

Il est rappelé que les observations et remarques éventuelles, contenues dans votre Mémoire en réponse, au regard de chacune des observations communiquées ci-dessus, sont susceptibles d'être prises en considération par le Commissaire enquêteur dans la formulation de son Avis en conclusion de son Rapport, au terme de son Enquête.

Le Commissaire enquêteur,

lean-Pierre CHALON

Procès-verbal (établi en deux exemplaires), remis par le Commissaire enquêteur, le 12 août 2022, à Monsieur Patrice POUX, Président de l'Association Syndicale Autorisée (ASA) des Rives du Vernazobre, agissant en qualité de maître d'ouvrage.

Procès-verbal reçu le 12/08/2022

(Signature du Maître d'ouvrage)

Patrice POUX

Annexe 8.13: Mémoire en réponse du maître d'ouvrage

MEMOIRE DE REPONSE

relatif au procès-verbal de communication des observations recueillies dans le cadre de l'enquête publique préalable au projet d'extension du réseau d'irrigation de l'Association Syndicale Autorisée des Rives du Vernazobre

sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre

À Prades-sur-Vernazobre, le 25 août 2022

Monsieur le commissaire enquêteur,

L'Enquête publique préalable au projet d'extension du réseau d'irrigation de l'Association Syndicale Autorisée des Rives du Vernazobre, sur le territoire de la commune de Prades-sur-Vernazobre, étant terminé depuis le 10 août 2022 à 12h00 et conformément à votre procèsverbal de synthèse, nous tenons déjà à vous remercier pour votre travail et votre disponibilité tout au long de l'enquête.

Concernant vos interrogations et celles du public sur ce projet, nous vous transmettons un mémoire de réponses afin de répondre à l'ensemble des demandes.

Veuillez agréer, Monsieur le commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Patrice POUX

Président ASA des rives du Vernazobre

III. Observations du public

3.1. Observations de Monsieur LIGNON, gérant du GFA de la Rouvelane à Berlou (34360)

Monsieur LIGNON a rencontré le Commissaire enquêteur, mardi 26 juillet 2022, pour obtenir des informations sur le projet et lui indiquer qu'il ne comprenait pas pourquoi l'extension n'a pas été aussi prévue du côté de Rouvelane alors qu'il souhaite irriguer ses vignes et que le réseau d'irrigation actuel se trouve à proximité.

Il a aussi profité de l'occasion pour noter, sur le registre d'enquête, une requête adressée dans ce sens au Président de l'ASA (voir annexe).

Réponse:

Le projet d'extension de l'ASA des rives du Vernazobre a démarré en 2015 par la demande d'irrigation des viticulteurs du secteur des « Pailhous ».

Suite à cette demande, le projet est lancé avec des réunions d'informations et des recensements de propriétaires souhaitant intégrer le projet.

Le périmètre d'étude sera sur les secteurs des Pailhous, de la Baisse, du Causse et les Prades. Entre 2015 et 2018, le projet est mené par la Fédération Départementale des ASA d'Irrigation de l'Hérault (FDAI 34), le bureau d'étude Prest'ASA et le bureau d'étude BEMEA pour la réalisation d'un AVP.

En 2016, le projet d'étude est subventionné à hauteur de 21 150 € HT mais celles-ci deviendront caduques pour des délais dépassés et une non éligibilité à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Travaux. Le projet prend un coup d'arrêt.

Malgré tout, l'ASA souhaite toujours faire aboutir ce projet, donc en janvier 2019 elle demander à l'EPTB Orb-Libron de bien vouloir reprendre et relancer le projet en tant qu'AMO.

Une réunion est organisée par l'EPTB Orb-Libron, la mairie de Prades sur Vernazobres et l'ASA d'irrigation des rives du Vernazobres pour organiser la reprise du projet.

En Avril 2019, l'ASA accompagnée de l'EPTB Orb-Libron demande une nouvelle subvention (CD34 – ComCom Sud Hérault – Commune) pour relancer les pré-études sur la base du projet existant et connu. La demande est acceptée sur la base d'un montant de 21 000 € HT avec 40% CD34 – 35% ComCom Sud Hérault – 5% Commune de Prades sur Vernazobres.

Durant l'été 2019, l'ASA consulte les propriétaires des 4 territoires différents afin de connaître leurs volontés d'adhésion à ce projet d'extension.

De Février 2020 à Février 2021, l'ASA travaille avec le bureau d'étude BEMEA pour réaliser un avant-projet. Celui présentera le projet avec les différentes hypothèses aux membres de l'ASA. L'ASA fait le choix d'étendre son périmètre sur une superficie de plus de 51 ha en prenant le périmètre et le tracé de l'option C de l'étude.

Dès le choix réalisé, en Février 2021, l'ASA informe par courrier l'ensemble des adhérents et des membres consultés afin de leur faire connaître le projet retenu.

Tout cela pour expliquer que le projet était lancé depuis 2015 avec de nombreuses réunions d'informations, de consultations de propriétaires, et d'écoute du territoire.

Le projet initial consistait à s'étendre sur les 4 secteurs étudiés (Pailhous, Baisse, Causse et Prades). L'étude d'AVP a démontré que certains secteurs (notamment sur le Causse) ne pouvait pas avoir de pression suffisante à la borne (sans surpression) et/ou que le cout était trop onéreux pour le projet (cout plafond de 8000 €/ha).

L'ASA a dû demander de simuler plusieurs scénarios afin d'essayer d'intégrer un maximum de parcelles et de passer sous le cout plafond (choix du scénario C retenu).

Etant donné que l'ASA reprenait le projet initial avec une demande de subvention identique, elle ne pouvait pas aller étudier d'autres secteurs et augmenter les couts du projet. Cela risquait également de compromettre le projet.

En 2020, la demande faite pour l'extension du côté de Rouvelane concerne une autre borne de prélèvement de l'ASA (prélèvement de la Maurerie). L'ASA souhaite mener à bout se premier projet et n'exclut pas dans les prochaines années de monter un autre projet pour ce secteur.

3.2. Observations de Monsieur Michel VIUDET, habitant 2 rue du Pech à Prades-sur-Vernazobre (34360)

Mardi 9 août, Monsieur VIUDET s'est présenté en Mairie de Prades-sur-Vernazobre pour consulter le dossier d'enquête et noter ses observations dans le registre. Il indique ne pas comprendre pourquoi son terrain n'est pas inclus dans le projet d'extension de la zone d'irrigation de l'ASA, et souhaiterait obtenir des explications de la part du maître d'ouvrage (voir annexe).

Réponse:

L'ASA souhaite connaître la section et la parcelle de M. VIUDET Michel qui à priori semble « exclue » du projet.

Il s'agira de regarder son positionnement par rapport au projet actuel et de voir sa possibilité de raccordement au réseau.

L'ASA dispose annuellement d'une possibilité d'extension de son périmètre dans la limite de 7%.

Si l'ASA pourra intégrer cette parcelle au périmètre, elle lui en fera part et lui demandera une demande écrite.

3.3. Observations de Monsieur et Madame MARTINEZ, habitant La Maurerie à Pradessur-Vernazobre (34360)

Monsieur et Madame MARTINEZ ont rencontré le Commissaire enquêteur mercredi 10 août 2022, pour obtenir des informations sur le projet et indiquer qu'ils souhaiteraient l'inclusion de leur parcelle dans le projet d'extension du réseau d'irrigation de l'ASA. Ils voudraient savoir s'il est encore possible de rejoindre ce projet.

Monsieur et Madame MARTINEZ ont aussi profité de l'occasion pour noter leurs observations sur le registre d'enquête (voir annexe).

<u>Réponse :</u>

L'ASA à connaissance de la demande M. et Mme MARTINEZ pour une parcelle dans le secteur des Pailhous. Cette parcelle est exclue du projet car en premier lieu les propriétaires avaient refusé l'adhésion à l'ASA.

Maintenant si les propriétaires souhaitent intégrer leur parcelle au projet, il faudra faire une demande écrite à l'ASA.

L'ASA dispose annuellement d'une possibilité d'extension de son périmètre dans la limite de 7%. L'assemblée des propriétaires délibèrera sur l'adhésion.

IV. Observations du Commissaire enquêteur

Le dossier d'enquête ne reprenant pas clairement les engagements prévus par le maître d'ouvrage pour limiter les impacts du projet, et contenant parfois des données contradictoires, le Commissaire enquêteur souhaiterait qu'un certain nombre de précisions soient apportées sur ces sujets.

Par ailleurs, un bilan des actions menées par le maître d'ouvrage pour notifier l'arrêté d'ouverture d'enquête à chacun des propriétaires concernés par le projet d'extension, est aussi un document devant être pris en compte dans le rapport d'enquête.

4.1. Superficie de la surface irriguée et examen au cas par cas.

Alors que la présente enquête publique concerne l'extension de 51,7430 ha d'un réseau d'irrigation agricole existant de 164,5803 ha, portant la superficie totale irriguée à 216,3233 ha, la dispense d'étude d'impact a été accordée pour une extension de 52 ha du réseau d'irrigation agricole existant de 146 ha, portant la superficie totale à 198 ha.

- À quoi correspondent les 18 ha supplémentaires qui n'ont pas fait l'objet d'une dispense d'étude d'impact?
- Quelles sont les caractéristiques et contraintes environnementales rencontrées sur ce secteur ?
- Comment pouvez-vous expliquer que la totalité de la superficie concernée n'ait pas été prise en compte dans votre demande d'examen au cas par cas datant du 27/04/2022 ?

Réponse:

Dans le courrier et le formulaire CERFA de demande d'examen au cas par cas, il y a une erreur d'inversion des chiffres entre 146 ha et 164 ha. La superficie de 146 ha est une erreur car l'ASA existante est bien de 164 ha.

Toutefois, le projet étudié dans la demande d'examen au cas par cas concerne bien la totalité du périmètre existant (164 ha) et du périmètre d'extension (52 ha) soit un périmètre total de 216 ha.

L'ensemble des documents fournis (périmètre, carte, réseaux, études,...) intègrent bien le projet global de 216 ha.

Il n'a pas de 18 ha supplémentaires, ils sont bien intégrés à l'étude environnementale.

Il s'agit d'une faute d'inattention réalisé dans l'urgence de réaliser cette demande d'examen au cas par cas.

Le 25 Àvril 2022, l'ASA a été informé qu'elle devait fournir avant le 23 Mai 2022 cette pièce complémentaire au dossier de demande de subvention (sinon dossier caduque). Elle avait donc moins d'un mois pour produire le document, l'envoyer et recevoir une réponse de la DREAL.

4.2. Engagements pris par le maître d'ouvrage

Le dossier d'enquête présenté au public décrit de façon assez succincte les mesures que vous comptez prendre pour limiter les impacts du projet et ne reprend pas une grande partie des engagements pris par le maître d'ouvrage dans sa demande d'examen au cas par cas, engagements qui ont conditionné l'accord d'une dispense d'étude, le signataire considérant que les impacts potentiels du projet seront réduits par les mesures rappelées ci-après.

Pour chacun des points indiqués ci-dessous, pourriez-vous indiquer quel est votre niveau d'engagement à respecter ces conditions ? Et pour chacune des conditions, si cela concerne aussi les 18 ha qui n'ont pas été pris en compte dans la demande d'examen ?

4.2.1. Concernant la ressource en eau et les modes de culture

Quel est l'engagement du maître d'ouvrage à mettre en œuvre les mesures détaillées ciaprès :

- a) le débit actuellement disponible au niveau de la borne BRL de l'ASA ne sera pas augmenté ;
- b) desserte uniquement de parcelles déjà cultivées et engagement à ne pas modifier l'occupation des sols (absence de conversion des espaces naturels ou de changement de destination des parcelles irriguées, notamment pour des cultures autres que la vigne);
- c) choix d'un système d'irrigation goutte-à-goutte et mise en œuvre de tours d'eau automatisés permettant de gérer et d'optimiser la ressource disponible en période de pointe;
- d) mise en place de compteurs d'eau sur chaque borne ;
- e) engagement des viticulteurs dans l'accompagnement au pilotage de l'irrigation ;
- f) demande d'appui technique à l'irrigation de la vigne et de bulletin d'accompagnement à l'irrigation ;
- g) présence de 6 exploitations (sur 10) certifiées « haute valeur environnementale (HVE) » et/ou agriculture biologique ;
- h) pratique de la confusion sexuelle par diffusion d'hormones vis à vis d'espèces de papillons dont les chenilles ont un impact sur les cultures, sur certaines exploitations et mise en place prévue pour l'ensemble des exploitations (avec pour objectif de diminuer l'usage de pesticides);
- i) engagement des viticulteurs dans la recherche de méthodes d'adaptation des pratiques au changement climatique (modification du travail du sol, enherbement, matériel végétal, vinification, gestion économe de la ressource en eau).

Réponse:

Pour chacun des points ci-dessus, le périmètre pris en compte est bien celui des 216 ha (164 ha de périmètre actuel et 52 ha d'extension). Il n'y a pas de 18 ha non pris en compte. L'ASA s'engage pour l'ensemble des points ci-dessus à les respecter.

C'est-à-dire de :

- mettre en œuvre les points règlementaires de a) à d),
- former les propriétaires le souhaitant pour les points e) et f),
- d'inciter les exploitations et les viticulteurs (points g) à i)) vers une meilleure pratique pour l'environnement.

4.2.2. Concernant l'environnement et la biodiversité

Quel est l'engagement du maître d'ouvrage à mettre en œuvre sur les mesures d'évitement et de réduction des impacts telles que détaillées ci-après :

- a) choix du tracé de réseau:
- s'insérant majoritairement le long des chemins existants,
- évitant et conservant les éléments favorables à la faune et pouvant servir de zones de refuges tels que murets et enrochements, arbres, arbres morts, haies, arbustes, bois (la végétation arborée sera spécifiquement préservée de toute emprise de chantier),
- évitant la station de *Lotus dorvcnium* ;
- b) coordination environnementale et suivi du chantier par un écologue externe ;
- c) réalisation des travaux entre août et mars (évitement de la période de nidification des oiseaux);
- d) choix du franchissement du Vernazobre par la technique du forage dirigé en évitant le bras mort avec un réparage sur site avant le commencement des travaux afin d'identifier le bras mort du Vernazobre et de s'assurer que le forage dirigé l'intègre;
- e) limitation de l'emprise du chantier à son minimum au niveau de la ripisylve du Vernazobre, avec mise en place d'un balisage clair, rigoureux et pérenne après repérage sur site;
- f) traversée par tranchée en période d'assec naturel et avec un suivi météorologique (en cas de pluie les tranchées ouvertes seront rebouchées) pour les deux ruisseaux d'eau temporaires;
- g) choix des zones de base de vie et de stockage des matériaux en dehors de tout enjeu naturaliste, préalablement vérifié et validé par l'écologue externe ;
- h) balisage et mise en défens des secteurs à enjeux écologiques et des éléments favorables à la biodiversité, vérifiés et encadrés par l'écologue ;
- i) délimitation stricte et matérialisation (piquetage, balisage) de l'emprise des zones de travaux (piste de circulation, bande pour la réalisation des terrassements, zone de dépôts) en dehors de toutes sensibilités environnementales et une interdiction aux engins de chantiers de circuler en dehors des routes et chemins existants ainsi qu'en dehors des emprises travaux;
- j) cantonnement du chantier, de ses installations (base-vie, stationnement des engins, zone de ravitaillement) et de ses zones de stockage soit à la zone de projet, soit aux surfaces imperméabilisées existantes et en dehors des zones sensibles;

- k) réalisation de la tranchée et son remblaiement à l'avancement;
- réutilisation des matériaux excavés sur place avec décapage de la terre végétale ou de l'horizon superficiel avec son stock de graines et remise au droit de la tranchée;
- m) mise en place de mesures destinées à prévenir et limiter les risques de pollutions accidentelles (maintenance préventive des engins de chantier, étanchéification des aires d'entrepôts de matériaux, de ravitaillement et de lavage, interdiction d'entretien et de réparation en dehors de zones dédiées, utilisation de kit antipollution, circonscription des pollutions éventuelles et évacuation en centre de traitement agrée, etc.);
- n) veille sur le développement d'espèces végétales invasives, notamment de Canne de Provence, supprimées avant travaux en prenant les précautions nécessaires afin d'éviter toute dissémination (les terres remaniées seront utilisées sur site uniquement, aucun fragment de rhizomes ne doit être laissé dans la nature ni dans l'eau, enfouissement sur place en profondeur (2 à 3 mètres) des éventuels rhizomes de Canne de Provence déterrés, nettoyage du matériel avant arrivée sur site, au sein même du site de chantier, et avant sortie du site);
- o) remise en état à l'identique de l'emprise des travaux.

Réponse:

L'ensemble des points demandés seront respecté dans le cadre de ce projet.

Seul le point (b), dépendra du cout de la prestation et des moyens financiers de l'ASA pour en assurer cette demande.

Toutefois, une demande d'attention sera formulée au maitre d'œuvre afin de respecter cet aspect environnement (si la prestation ne pouvait se faire).

L'ASA est informé de l'ensemble de ces demandes du bureau d'étude BIOTOPE et s'engage à les respecter.

4.3. Concernant le dossier d'enquête

Comme je l'ai indiqué dans un échange de courriels avec Monsieur CONIL, le dossier d'enquête publique préalable au projet d'extension du réseau d'irrigation de l'ASA fournit parfois des données contradictoires, certaines informations pouvant varier entre deux documents, mais aussi à l'intérieur d'un même document.

A titre d'exemple, la superficie actuelle de l'ASA serait de 146ha 81a 16ca ou de 147ha à certains endroits des documents P1, P2, P16 et P17, mais de 164ha à certains endroits des documents P1, P2, P7 et P9.

De la même façon, l'ASA serait actuellement représentée par 98 propriétaires d'après le document P1, mais par 120 propriétaires d'après P2.

L'extension concernerait 35 propriétaires d'après P2, mais 34 d'après P1, P7, P8 et P9. La superficie totale concernée serait alors de 197ha d'après P2, 198ha d'après P16 et P17, mais 215ha d'après P7 et P9, et 216ha d'après P10.

Pourriez-vous me confirmer la valeur réelle de ces différents paramètres que vous devriez corriger ultérieurement dans les divers documents du projet ?

Réponse:

Périmètre actuel de l'ASA : 164,5803 ha
Périmètre d'extension de l'ASA : 51,7430 ha
Périmètre total de l'ASA : 216,3233 ha
Nombre de propriétaires : 34
Nombre de propriétaires : 125

4.4. Bilan des actions de notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête

Les actions de notification de l'arrêté d'ouverture d'enquête, à chacun des propriétaires concernés, a été définie dans l'Arrêté préfectoral n° 2022-06-DRCL-0269, du 27 juin 2022.

Pourriez-vous, ainsi que je vous l'ai indiqué par courriel, en date du 7 août 2022, actualiser à la date du 10 août 2022 (dernier jour de l'enquête) les tableaux et fichiers que vous m'avez fournis le 1er août 2022, et m'indiquer l'ensemble des actions qui ont été menées pour notifier les propriétaires n'ayant pu être joints (courriers revenus, courriers en attente de retrait Poste, affichage en Mairie...)?

Réponse:

	Recommandé retiré (x96)		
Prénom	Adresse1	Adresse2	Commune
ALAIN	92 AVENUE SAINT VINCENT		34470 PEROLS
JEAN-CLALIDE	BLIE DES CLAPIERS		34360 BERLOU
			34320 NIZAS
	32 AVENUE PASTEUR	1	11160 PEYRIAC MINERVOIS
hammoono/devensi	22 AVENUE DE CAZEDARNES	*	34460 CESSENON SUR ORB
ANDERS	CHEMIN DU ROUQUET		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
LAURENCE	SAINT-MARTIN		34390 VIEUSSAN
- Interligitation to the contract of the contr		8	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
ANNE-MARIE			34360 PIERRERUE
PIERRE			34360 PIERRERUE
JACQUES	434 CHEMIN DU MOULIN		34460 CESSENON SUR ORB
JACQUES	COMBEJEAN	1	34360 PIERRERUE
		ΙΔ ΜΔΙΒΙΕ	34360 PIERRERUE
HELENE	COMBEJEAN		34360 PIERRERUE
YVES			34360 PIERRERUE
	The state of the s		34360 PIERRERUE
		LUGNE	34460 CESSENON SUR ORB
- CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR	The state of the s		34460 CESSENON SUR ORB
- Balanchinistics	- Communication		81320 MURAT-SUR-VEBRE
- Company of the Comp			34360 PIERRERUE
- Contract of the Contract of			34360 PIERRERUE
THE PROPERTY OF THE PROPERTY O	minimal and the contract of th		11590 OUVERLAN
		1	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBR
			34360 PRADES-SUR-VERNAZOBR
	The state of the s	-	34360 PIERRERUE
		7	34460 CESSENON SUR ORB
- Vertile Construction		CHEMINI DI LEIZOLI	34460 CESSENON SUR ORB
IVIICIAEL		CHEMIN DO FIZOU	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBR
BERNARD			34120 TOURBES
- AND RESIDENCE CO.			34360 PIERRERUE
			34360 PIERRERUE
			34360 PIERRERUE
The State Control of the Control of	CONTRACTOR		34360 PIERRERUE
	The state of the s	+	34000 MONTPELLIER
The production of the last of		+	34850 PINET
		+	THE PROPERTY OF THE PARTY OF TH
		-	73000 CHAMBERY 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRI
- Colonia de Colonia			
			34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRI 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRI
- Contraction of the Contraction	- CANADAN CONTRACTOR C		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRI
			34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRI
1,000,000,000		LA GRANGETTE	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRI
A POST NOTICE OF THE POST OF T	THE RESIDENCE OF THE PROPERTY OF THE PERSON		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRI
	The state of the s	COLUMNICAN	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRI
			34360 PIERRERUE
- CONTRACTOR CONTRACTO		2 KUE DE LA BOSQUE	34360 PIERRERUE
SOPHIE	RUE DE LA FONTAINE 2 RUE DES BOUGAINVILLIERS	-	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRI 34370 CAZOULS-LES-BEZIERS
	ALAIN JEAN-CLAUDE HELENE DOMNINGUE JACQUES ANDERS LAUBENCE JEAN-LOUIS JACQUES	Prénom Advesse1 ALAIN 92 AVENUE SAINT VINICENT REL DES CLAPIERS 12 PLACE DU LANGUEDOC DOMINIQUE 32 AVENUE PASTEUR 13 PLACE DU LANGUEDOC 32 AVENUE PESTEUR 14 AVENUE DE CAZEDARNES ANDERS CHEMIN DU ROUQUET LAURENCE JEAN-LOUIS ROUTE DE CESSENON JEAN-LOUIS ROUTE DE CESSENON ANNE-MARIE PIEU ROUQUET JEAN-LOUIS ANNE-MARIE PIEU ROUQUET JEAN-LOUIS ANNE-MARIE PIEU ROUGUET JEAN-MARIE PIEU ROUGUET JEAN-MARIE JEEN LES ECOLES COMBEJEAN VYES COMBEJEAN VYES COMBEJEAN VYES THELENE COMBEJEAN VYES THELENE COMBEJEAN AUDREY S AVENUE LA GARENNE REMI POUMEROU ALAIN ROUTE DE SAINT CHINIAN ALAIN ROUTE DE SAINT CHINIAN CHRISTINE 33 AVENUE DE JAINT CHINIAN CHRISTINE STAVIE HAMMEAU DE LA MAUPERIE BRUND MICHAEL BERNARD 12 ROUTE DE SAINT CHINIAN MANABAU DE LA MAUPERIE BRUND MICHAEL BERNARD 22 ROUTE DE SAINT CHINIAN ROUTE DE SAINT CHINIAN SIMONE, PIERRE AVENUE DE SAINT CHINIAN BRUND MICHAEL BERNARD 22 ROUTE DE SAINT CHINIAN MICHAEL BERNARD 33 AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHAEL BERNARD 24 ROUTE DE SAINT CHINIAN MICHAEL BERNARD 35 AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHAEL BERNARD 36 AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHAEL BERNARD 37 AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHAEL BERNARD 38 AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHAEL BERNARD 39 CHEMIN DU MOULUN MICHAEL BERNARD 30 AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHAEL 31 RUE DES BRANTES MARYSE 115 RUE DE LA GRANGETTE MARYSE 116 RUE DE LA GRANGETTE LE POUQUET AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHEL HAMMEAU DE LA MAUPERIE MANGEL HAMMEAU DE LA MAUPERIE MANGEL LE POUQUET AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHEL HAMMEAU DE LA MAUPERIE MANGEL LE POUQUET AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHEL HAMMEAU DE LA MAUPERIE MANGEL LE POUQUET AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHEL HAMMEAU DE LA MAUPERIE MANGEL LE POUQUET AVENUE DE LA GRANGETTE LE ROUQUET LE ROUQUET LE ROUGUET AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHEL HAMMEAU DE LA GRANGETTE LE ROUQUET AVENUE DE LA GRANGETTE LE ROUGUET AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHEL HAMMEAU DE LA GRANGETTE CHINIAN MICHEL HAMMEAU DE LA GRANGETTE	Prénom Adresse1 Alain 92 AVENUE SAINT VINICENT JEAN-CLAUDE RUE DES CLAPIERS HELENE 12 PLACE DU LANGUEDOC DOMINIQUE 32 AVENUE PASTEUR JACQUES 22 AVENUE DE CAZEDARNES ANDERS CHEMIN DU ROUQUET LAURENCE SAINT-MARTIN JEAN-LOUIS ROUTE DE CESSENON PIERRE PIEU ROUQUET PIERRE PIEU ROUQUET JACQUES 434 CHENIN DU MOULIN JACQUES COMBEJEAN LES ROUGUES COMBEJEAN LES ROUES COMBEJEAN VYES ET HELENE COMBEJEAN VYES ET HELENE COMBEJEAN VYES ET HELENE COMBEJEAN LUGNE LUGNE AUDREY S AVENUE LA GARENNE REMI POUMEROU ALAINY ET HELENE ROUTE DE SAINT CHINIAN ALAINY ALAINY CHRISTINE ROUTE DE SAINT CHINIAN ALAINY CHRISTINE ROUTE DE SAINT CHINIAN ALAINY CHRISTINE BA VENUE D'ARGELIERS SYLVIE HAMBALD DE LA MAURERIE DOMITE DE SAINT CHINIAN ALAINY CHRISTINE BRUND HAMBALD DE LA MAURERIE BRUND BERNAD LE VILLAGE BERNAD 1 LOTISSEMENT LES ROUQUETS HAMBALD DE LA MAURERIE BRUNDO MICKAEL BERNAD 2 ROUTE DE SAINT CHINIAN ALONIS SIMONE BERNAD 1 LOTISSEMENT LES ROUQUETS HAMBALD DE LA MAURERIE BRUNDO MICKAEL BERNAD 2 ROUTE DE SAINT CHINIAN ALOTISSEMENT LES ROUQUETS HAMBALD DE LA MAURERIE BRUNDO MICKAEL BERNAD 2 ROUTE DE SAINT CHINIAN MICHEL BRUNDO BERNAD 1 LE VILLAGE AVENUE DE SAINT CHINIAN MICHEL BRUNDO BERNAD 1 LE VILLAGE HAMBALD DE LA MAURERIE HAMBALD DE LA MAURERIE HAMBALD DE LA MAURERIE HAMPALD DE LA MAURERIE HAMPA

ransassassassassassassassassassassassassa	700000000			Taxable account account and
GOUTINES	CHRISTOPHE	5 RUE DE LA FONTAINE JANARE		34360 SAINT-CHINIAN
GRASSET	BERNARD	COUQUELUQUE	1 RUE DU MURIER	34360 PIERRERUE
GRASSET	JEAN-CLAUDE ET VINCENT	RUE DU MOULIN A HUILE	100000000000000000000000000000000000000	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
GRASSET	JEAN-CLAUDE, MARIE-THERESE ET VINCENT	RUE DU MOULIN A HUILE		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
GRASSET	JEAN-CLAUDE	RUE DU MOULIN A HUILE		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
GRASSET	VINCENT	1 RUE DU MOULIN A HUILE	 	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
			l	
GUIRAUD	MARGUERITE	ALLEE ST ETIENNE	1	34390 OLARGUES
HOARAU	CHARLES-OLIVIER	1 CHEMIN DU ROUQUET		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
JOUGLA	ALAIN	RUE DEL POUNT DELS PERIES		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
JOUGLA	ALEXANDRE	RUE DEL POUNT DELS PERIES		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
JOUGLA	LAURENCE		 	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
Missionethia		RUE DEL POUNT DELS PERIES	-	
LAISSAC	GILLES ET CLAIRE	IMPASSE DU LAVOIR		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
LAUX	JEAN-MICHEL	LUGNE		34460 CESSENON SUR ORB
LAUX	VIVIANE	LUGNE		34460 CESSENON SUR ORB
LIGNON	JOEL	COMBEJEAN	11 AVENUE DE SAINT CHINIAN	34360 PIERRERUE
			22 AVENUE DE SAINT CHINNAIN	
LOUBES	PATRICK	LE TRAVERS		34360 BERLOU
MARCHAND	JEAN-CLAUDE	LA FONTAINE		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
MARTINEZ	MARIE	3 RUE DE LA CREMADE		34460 CESSENON SUR ORB
MARTINEZ	MICHELE	HAMEAU DE LA MAURERIE		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
MARTINEZ	ROGER	3 RUE DE LA CREMADE		34460 CESSENON SUR ORB
			+	
MARTINEZ	ROGER ET MARIE	3 RUE DE LA CREMADE		34460 CESSENON SUR ORB
MILHAU	CECILE	68 RUE MARCEL BOURDARIAS		94140 ALFORTVILLE
MILHAU	JEAN-MARIE	LE PECH		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
MILHE	THIERRY	24 ALLEE DES ALOUETTES	1	78200 MAGNANVILLE
		The state of the s		
MOERLAND	ANDRE	8 AVENUE DE CAUX		34320 ROUJAN
MOLINIER	MICHEL	25 ROUTE DE CAZEDARNES		34360 PIERRERUE
MOREAU	EDDY	25 LOTISSEMENT LA TUILERIE		34460 CESSENON SUR ORB
MOULINIER	STEPHANE	5 AVENUE DE BEZIERS		34360 SAINT-CHINIAN
OSKAM	GERRIT JOHANNES	CHEZ MME LILIANE MOULIN	5 RUE DE L'EGLISE	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
			SE DE LEGELDE	
PALAO	ISABELLE	25 T AVENUE DE LA FRIGOULE		34540 BALARUC LES BAINS
PETIT	JEAN-CLAUDE	RUE DEL POUNT DELS PERIES		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
PETIT	JEAN-CLAUDE ET ROSELINE	RUE DEL POUNT DELS PERIES		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
PETIT	PHILIPPE	LAS GLEIZES	1	34390 VIEUSSAN
		HI STATE OF THE PARTY OF THE PA	1	
PETIT	XAVIER	RUE DEL POUNT DELS PERIES	+	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
PIGASSOU	GUY	11 ALLEE GAUBERT		34360 SAINT-CHINIAN
PLANES	ROBERT	48 GRAND RUE		34360 SAINT-CHINIAN
PONS	MICHEL, MARIE-THERESE ET DOMINIQUE	20 AVENUE DU PONT		34460 CESSENON SUR ORB
PORTEIL	GILBERT	LE PRADEIL	CHEMIN DE LA GRANGETTE	
		TOTAL CONTRACTOR	CHEMIN DE LA GRANGETTE	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
POUX	PATRICE	LA TOURE	1	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
RIMBERT	JEAN-MARIE	1 RUE DE L'AIRE		34360 BERLOU
RONDI	ANNE	RUE GRAND RUE	1	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
SCI LES PRADALOUS		PRADAL Christine		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
	- Commercial Commercia		+	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
SENEGAS	NATHALIE	LA PLAINE		
SERRES	BERNARD	4 LA PLAINE		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
TERRAL	MARTINE	3 RUE DES COTEAUX DE LA COSTE		34560 VILLEVEYRAC
VAN DEN HAAK	ABRAHAM	9 CHEMIN DU ROUQUET		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
Innuner	TRICTANI			
VIUDET	TRISTAN	LA PLAINE		34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
VIUDET		LA PLAINE		
VIUDET				
VIUDET		LA PLAINE		
	En atten	LA PLAINE ste de retrait à la poste (x10)	Adresse2	
Nom	En atten	LA PLAINE ste de retrait à la poste (x10) Adresse1	Adresse2	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE Commune
Total Control of the	En atten	LA PLAINE ste de retrait à la poste (x10)	6 CHEMIN DE LA PLAINE	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
Nom CAUJOLLE-LIGNON	En atten Prénom CAROLE	LA PLAINE ste de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE Commune 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES	En atten Prénom CAROLE CECILE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1. 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE	6 CHEMIN DE LA PLAINE	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE Commune 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31630 SALVAGNAC
Nom CAUJOLLE-LIGNON	En atten Prénom CAROLE	LA PLAINE ste de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE Commune 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse 1 6 RTE DE CESSENION AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE Commune 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 81630 SAL/VAGNAC 97240 LE FRANCOIS
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE	Prénom CAROLE CECLE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE	Commune 3480 PRADES-SUR-VERNAZOBRE Commune 3480 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 81630 SALVAGNAC 97240 LE FRANCOIS 34480 SAINT-GENES-DE-FONTEDIT
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE PRANCE GIBEUN	Prénom. CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE	LA PLAINE Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENHANT LES ROUQUETS	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE	COMMUNE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31630 SALVAGNAC 972A01 E FRANCOIS 34480 SAINT-GENES-DE-FONTEDT 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT	LA PLAINE Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMANUMY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 5 ROUTE DE CESSENON	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3163 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GURALD MONNER	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT (EDBIG	LA PLAINE Adresse1. 6 RTE DE CESSENON AMANAY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUD DES CAUJADES. 1 LOTISSEMENT LES ROUQUETS S ROUTE DE CESSENON 28 RUD MAJURICE BOMPARD	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE	COMMUNE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE COMMUNE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 ALVAGNAC 97240 LE FRANCOIS 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT	LA PLAINE Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMANUMY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 5 ROUTE DE CESSENON	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31630 SALVAGNAC 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBEUN GUIRAUD MORNINER POUSSINES	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT (EDBIG	LA PLAINE te de retrait à la poste (xi0) Adresse1 ARTE DE CESSENON ARMAINY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUD DES CLAUZADES 1 LOTISSEMENT LES ROUQUETS S ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUUNCE BOMPARD LES CHAUMERES- BATC	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE CORIENT	GOMMUNE COMMUNE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 SALVAGNAC 972A0 LE FRANCOIS 34460 SAINT-GENES-DE-FONTEDIT 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RIODEZ 34500 BEZ
Nom. CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MONNER POUSSINES SELES BOUGNATS	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE	LA PLAINE Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 5 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAURICE BOMPARD LES CHAUMIERES - BAT C HAMMEAU DE COMBELEAN	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE	Commune 3480 PRADES-SUR-VERNAZOBRE COmmune 3480 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 81630 SALVAGNAC 97240 LE FRANCOIS 34480 SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 12000 RODEZ 34500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBEUN GUIRAUD MORNINER POUSSINES	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT (EDBIG	LA PLAINE te de retrait à la poste (xi0) Adresse1 ARTE DE CESSENON ARMAINY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUD DES CLAUZADES 1 LOTISSEMENT LES ROUQUETS S ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUUNCE BOMPARD LES CHAUMERES- BATC	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE CORIENT	GOMMUNE COMMUNE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 SALVAGNAC 972A0 LE FRANCOIS 34460 SAINT-GENES-DE-FONTEDIT 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RIODEZ 34500 BEZ
Nom. CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MONNER POUSSINES SELES BOUGNATS	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID	LA PLAINE Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMANEY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 28 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUNICE BONDARAD LES CHAUMICRES - BAT C HAMMAND DE COMMEJEAN 35 RUE DE CA GALINE	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE CORIENT	Commune 3480 PRADES-SUR-VERNAZOBRE COmmune 3480 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 81630 SALVAGNAC 97240 LE FRANCOIS 34480 SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 12000 RODEZ 34500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ
Nom. CAUOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID	LA PLAINE Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 5 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAURICE BOMPARD LES CHAUMIERES - BAT C HAMMEAU DE COMBELEAN	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE CORIENT	Commune 3480 PRADES-SUR-VERNAZOBRE COmmune 3480 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 81630 SALVAGNAC 97240 LE FRANCOIS 34480 SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 12000 RODEZ 34500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIJERUN GUJERAUD MONINER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE WINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist	LA PLAINE Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 38 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUDICE BOMPARD LES CHAUDIREES- BAT C HAMEAU DE COMBEJEAN 35 RUE DE LA GALINE tribué en attente de l'accusé (x6)	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN	COMMUNE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3630 SALVAGNAC 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RIDEZ 34500 PEZERS 34500 PEZERS 34500 PUIMISSON
Nom. CAUOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINICENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMANIY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 CHISSENIENT LES ROUQUETS 5 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAJURICE BOMPARD LES CHAUMIERES- BAT C HAMMEAU DE COMBEITEAN 33 RUE DE LA GALINE tribué en attente de l'accusé (x6)	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE CORIENT	Commune 3480 PRADES-SUR-VERNAZOBRE COmmune 3480 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 81630 SALVAGNAC 97240 LE FRANCOIS 34480 SAINT-GENIES-DE-FONTEDIT 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 12000 RODEZ 34500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 134500 PEZERS-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIJERUN GUJERAUD MONINER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE WINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist	LA PLAINE Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 38 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUDICE BOMPARD LES CHAUDIREES- BAT C HAMEAU DE COMBEJEAN 35 RUE DE LA GALINE tribué en attente de l'accusé (x6)	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN	COMMUNE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3630 SALVAGNAC 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RIDEZ 34500 PEZERS 34500 PEZERS 34500 PUIMISSON
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIREUN GUIRAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN Nom AVONTUUR	En atten CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON BOILS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSEMENT LES ROUDLETS 3 ROUTE DE CESSENON 23 RUE DE CESSENON 13 RUE DE CESSENON 13 RUE DE LA GAMPARD LES CHAUMERES BAT C HAMRAU DE COMBEJEAN 33 RUE DE LA GAMPARD ETIDUÉ en attente de l'accusé (x6) Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 PUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PUNISSON Commune PAYS-BAS
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN AVONTUUR HENRY	Prénom CAROLE CEGILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEORIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEDNARDUS CLAUDE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 ONSEMIENT LES ROUQUETS 3 ROUTE DE CESSENON 23 RUE MAUNICE BONIPARD LES CHAUMICRES - BAT C HAMEAU DE COMBEITAN 33 RUE DE LA GALINE tribué en attente de l'accusé (x6) Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adressez MADE CHEMIN DE LA CARRIÈRE	Commune 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31630 SALVAGNAC 34480 PAINT-GENES-DE-FONTEDIT 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 12000 RODEZ 34500 PEZIERS 34500 PEZIERS 34500 PUINISSON Commune PAYS-6AS SAINT-CERQUE-SUISSE
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DAPDE FRANCE GIJERUN GUJEAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HENRY	En atten Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAMDE JAN-HENDRIK	LA PLAINE Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMANEY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CAUAZADES 11 LOTISSENVENT LES ROUQUETS 5 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAJUNICE BOMPARD LES CHAUMERES- BAT C HAMMAU DE COMBELEAN 38 RUE DE LA GALINE tribué en attente de l'accusé (M6) Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8433 U HAULERWUIK	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE Commune 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PUINISSON Commune PAYS-BAS SAINT-CERGUE - SUISSE PAYS-BAS SAINT-CERGUE - SUISSE
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN AVONTUUR HENRY	Prénom CAROLE CEGILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEORIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEDNARDUS CLAUDE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 ONSEMIENT LES ROUQUETS 3 ROUTE DE CESSENON 23 RUE MAUNICE BONIPARD LES CHAUMICRES - BAT C HAMEAU DE COMBEITAN 33 RUE DE LA GALINE tribué en attente de l'accusé (x6) Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8435 IX HAULERWUK 9805 DM HODOEZAND	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE A150 SPADES-SUR-VERNAZOBRE 3150 SALVAGNAC 3150 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 3450 PUMISSON Commune PAYS-BAS SAINT-CERGUE - SUISSE PAYS-BAS SAINT-CERGUE - SUISSE PAYS-BAS
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DAPDE FRANCE GIJERUN GUJEAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HENRY	En atten Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAMDE JAN-HENDRIK	LA PLAINE Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMANEY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CAUAZADES 11 LOTISSENVENT LES ROUQUETS 5 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAJUNICE BOMPARD LES CHAUMERES- BAT C HAMMAU DE COMBELEAN 38 RUE DE LA GALINE tribué en attente de l'accusé (M6) Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT	6 CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8433 U HAULERWUIK	34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE Commune 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34360 PUINISSON Commune PAYS-BAS SAINT-CERGUE - SUISSE PAYS-BAS SAINT-CERGUE - SUISSE
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBEUN GUIRAUD MONNIER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HUMMEL MEESTERS VROME STAAL	En atten Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LECHARDUS JAN-HENDRIK JAN RONALD	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMANIY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 LOTISSEMENT LES ROUQUETS 5 ROUTE DE CESSENON 23 RUE MAURICE BOMPARD LES CHAUMIERES - BAT C HAMMEAU DE COMBEIEAN 33 RUE DE LA GALINE TRIBUTE DE LA GALINE CRULLAN \$2 4921 VE MADE LE MA2OT MEESTER VAN EKSTRAAT 1 CYPRESSENLAN \$3	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	Commune 34860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 14860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31860 SALVAGNAC 97240 LE FRANCOIS 34860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 12000 RODEZ 12000 RODEZ 14800 PLIMISSON Commune PAYS-BAS PAYS-BAS PAYS-BAS PAYS-BAS
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUISAUD MOTINIER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR: HENRY HUMMRE.	En atten Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN JAN En atten Prénom	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 28 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUBICE BOMPARD LES CHAUMERESE BAT C HAMEAU DE COMBEJEAN 39 RUE DE LA GALINE Adresse1 CRULLANS 2491 VE MADE LE MAZOT MESTER VAN EISTRAAT 1 CYPRESSENIAAN 53	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8435 IX HAULERWUK 9805 DM HODOEZAND	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE A150 SPADES-SUR-VERNAZOBRE 3150 SALVAGNAC 3150 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 3450 PUMISSON Commune PAYS-BAS SAINT-CERGUE - SUISSE PAYS-BAS SAINT-CERGUE - SUISSE PAYS-BAS
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBEUN GURAUD MONNIER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AUONTUUR HENRY HUMMEL MEESTERS VAN DER STAAL	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 OTSSEMENT LES ROUQUETS S ROUTE DE GESSENON 23 RUE DE MAURICE BONDRARD LES CHAUMIERES - BAT C HAMEAU DE COMBELEAN 33 RUE DE LA GALINE tribué en attente de l'accusé (x6) Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT MESTER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSERLALAN 53 HIM VAN RANDWURLAAN 24 136 LIESBOS	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	Commune 34860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 14860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31860 SALVAGNAC 97240 LE FRANCOIS 34860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 12000 RODEZ 12000 RODEZ 14800 PLIMISSON Commune PAYS-BAS PAYS-BAS PAYS-BAS PAYS-BAS
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBEUN GUIRAUD MONNIER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HUMMEL MEESTERS VROME STAAL	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMANIY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 LOTISSEMENT LES ROUQUETS 5 ROUTE DE CESSENON 23 RUE MAURICE BOMPARD LES CHAUMIERES - BAT C HAMMEAU DE COMBEIEAN 33 RUE DE LA GALINE TRIBUTE DE LA GALINE CRULLAN \$2 4921 VE MADE LE MA2OT MEESTER VAN EKSTRAAT 1 CYPRESSENLAN \$3	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	Commune 34860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 14860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31860 SALVAGNAC 97240 LE FRANCOIS 34860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 12000 RODEZ 12000 RODEZ 14800 PLIMISSON Commune PAYS-BAS PAYS-BAS PAYS-BAS PAYS-BAS
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBEUN GUIRAUD MONNIER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HUMMEL MEESTERS VROME STAAL	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 OTSSEMENT LES ROUQUETS S ROUTE DE GESSENON 23 RUE DE MAURICE BONDRARD LES CHAUMIERES - BAT C HAMEAU DE COMBELEAN 33 RUE DE LA GALINE tribué en attente de l'accusé (x6) Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT MESTER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSERLALAN 53 HIM VAN RANDWURLAAN 24 136 LIESBOS	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	Commune 34860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 14860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31860 SALVAGNAC 97240 LE FRANCOIS 34860 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 12000 RODEZ 12000 RODEZ 14800 PLIMISSON Commune PAYS-BAS PAYS-BAS PAYS-BAS PAYS-BAS
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MOONNER POUSSINES SOLES BOUGNATS VAOMAUN NOM AVONTUUR HEURIY HUMMEL MEESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEDMARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER Distribu	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 LOTISSEMENT LES ROUQUETS 3 ROUTE DE CESSENON 22 RUE MAUDICE BOMPARD LES CHAUMERES BATC HAMRAU DE COMBEJEAN 33 RUE DE LA GALINE Tribué en attente de l'accusé (x6) Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT MESSTER VAN ENSTRAAT 1 COPRESSENIANA 53 EN HOYAR RANDWUNLAAN 24 138 LIESBOS é en attente de l'accusé (x2) Adresse1	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE AND SUR-VERNAZOBRE COMMUNE CO
Nom. CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUISAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR: HENRY HUMMEL MRESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK.	Prénom CAROLE CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER Distribu	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 38 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUDICE BOMPARD LES CHAUMRESES BAT C HAMRAU DE COMBELEAN 38 RUE DE LA GALINE Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MALOTT MESSTRE VAN EKSTRAAT 1 CYPRESSENIAAN 53 HIM VAN RANDWUKLAAN 24 138 LIESBOS é en attente de l'accusé (x2)	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE AND SUR-VERNAZOBRE COMMUNE CO
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE PRAINCE GIBELIN GUIRAUD MONINER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HUMMRE HENRY HUMMRE VAN DER STAAL VAN MOOK NOM MOERLAND	En atten CAROLE CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CECHIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER Distribu Prénom:	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 28 RUE DE CESSENON 28 RUE MAUBICE BOMPARD LES CHAUMERESE BAT C HAMEAU DE COMBEJEAN 39 RUE DE LA GAUNE Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT MESTER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSENIANN 53 HIM VAN RANDOVURLAAN 24 138 LIESBOS é en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE LA GAUNE é en attente de l'accusé (x2)	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE A1630 SALVAGNAC 31630 SALV
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MOONNER POUSSINES SOLES BOUGNATS VAOMAUN NOM AVONTUUR HEURIY HUMMEL MEESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK	Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEDMARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER Distribu	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 LOTISSEMENT LES ROUQUETS 3 ROUTE DE CESSENON 22 RUE MAUDICE BOMPARD LES CHAUMERES BATC LES CHAUMERES BATC LES CHAUMERES BATC CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT MESSTER VAN ENSTRAAT 1 COPRESSENIANA 53 EN MESTER VAN ENSTRAAT 1 COPRESSENIANA 53 ADRESSENIANA 53 EN MESTER VAN ENSTRAAT 1 COPRESSENIANA 53 EN MESTER VAN ENSTRAAT 1 COPRESSENIANA 53 ARRESSENIANA 54 ARRESSENIANA 54	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	Commune
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE PRAINCE GIBELIN GUIRAUD MONINER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HUMMRE HENRY HUMMRE VAN DER STAAL VAN MOOK NOM MOERLAND	Prénom CAROLE CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CECHIC ANDRE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DIStribu Prénom RICHARD DOMNNIQUE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 38 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUDICE BOMPARD LES CHAUMRESES BAT C HAMEAU DE COMBELEAN 33 RUE DE LA GALINE Adresse1 CRULLANT 25 4921 VE MADE LE MAZDT MESSTER VAN EKSTRAAT 1 CYPRESSENIAAN 33 HM VAN RANDWUKLAAN 24 1356 LIESBOS è en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'EGUSÉ 28 ALESBOS è en attente de l'accusé (x2)	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	COMMUNE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31630 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 2475-8AS
Nom. CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENNY HUMMEL MEESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK. NOM MOERLAND	Prénom CAROLE CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CECHIC ANDRE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DIStribu Prénom RICHARD DOMNNIQUE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 28 RUE DE CESSENON 28 RUE MAUBICE BOMPARD LES CHAUMERESE BAT C HAMEAU DE COMBEJEAN 39 RUE DE LA GAUNE Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT MESTER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSENIANN 53 HIM VAN RANDOVURLAAN 24 138 LIESBOS é en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE LA GAUNE é en attente de l'accusé (x2)	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE A1630 SALVAGNAC 31630 SALV
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE PRAINCE GUIRAUD MOONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VPOMAN NOM AVONTUUR HENRY HENRY HENRY HENRY VAN DER STAAL VAN MOOK MOERLAND RIU	En atten Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLANDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER Distribus Prénom RICHARD DOMINIQUE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUDLETS 38 ROUTE DE CESSENON 28 RUE DE SESENON 28 RUE MAUDICE BONDARRD LES CHAUDIRESES BAT C HAMRAU DE COMBELEAN 38 RUE DE LA GALIE STÂDIA BE LA GALIE CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT MESSER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSENLAN 53 HIM VAN RANDWUKLAAN 24 138 LIESBOS è en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'EGUSE 143 B RUE DE CHATEAU BON COUNTIER REVENUS (X2)	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 2833 VI MAULERNUIX 9603 DIN HODGEZAND 1462 XS NIDDENBERNITER HOOFDOORP 2134 SE	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VENAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VENAZOBRE 3450 SALVAGNAC 3450 PRADES-SUR-VENAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VENAZOBRE 3450 PRESENUE COMMUNE COMMUNE
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE PRAINCE GIBELIN GUIRAUD MONINER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HUMMRE HENRY HUMMRE VAN DER STAAL VAN MOOK NOM MOERLAND	En atten CAROLE CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEORIC ANDRE DAVID Etranger dist Prénom LEDNARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DIStribu Prénom RICHARD DOMINIQUE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON 4MANURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 28 RUE DE CESSENON 28 RUE MAUBICE BONDARAD 28 RUE MAUBICE BONDARAD 28 RUE DE MAUBICE BONDARAD 28 RUE DE LA GAUINE Adresse1 CRULLAN 52 4921 VE MADE 1.E MAZON MESTER VAN ENSTRAAT 1 CVPRESSENIANAN 53 HIM VAN RANDOVURLAAN 24 138 LIESBOS é en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'EGISE SA3 B RUE DE CHATEAU BON COURTIÈR FERVENIE	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 INFASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHIMAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 8438 KU HAULERWUK 9603 DIM HODGEZAND 1462 XS MIDDENBEMSTER	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3150 SALVAGNAC 3150 SALVAGNAC 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 12000 RODEZ 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 34500 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PAVS-BAS PA
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBEUN GURAUD MONNIER POUSSINES SOLIES BOUGNATS VROMAN NOM AUONTUUR HENRY HUMMEL MEESTES VAN DER STAAL VAN MOOK NOM MOERLAND RIU NOM MOERLAND RIU	En atten Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LECHARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DOMINIQUE Prénom RICHARD DOMINIQUE Prénom RICHARD Prénom RICHARD DOMINIQUE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON 16 RTE DE CESSENON 18 RUE DES CAUXADES BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CAUXADES 1 LOTISSEMENT LES ROUQUETS 28 RUE DE CAUSENON 28 RUE MAURICE BONPARD LES CHAUMERES- BAT C HAMRAU DE COMMERCE BONT 38 RUE DE LA GABLER CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT MESSTER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSENLAN 53 4 PLE MAZOT HAM VAN RANDWUKLAAN 24 138 LIESBOS é en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'EGLISE 543 B RUE DE CHATEAU BON COURTIER TEMPER Adresse1 RUE DE L'EGLISE 543 B RUE DE CHATEAU BON COURTIER TEMPER Adresse1 30 GRAND RUE Adresse1 30 GRAND RUE	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 2833 VI MAULERNUIX 9603 DIN HODGEZAND 1462 XS NIDDENBERNITER HOOFDOORP 2134 SE	Commune
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE PRAINCE GUIRAUD MOONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VPOMAN NOM AVONTUUR HENRY HENRY HENRY HENRY VAN DER STAAL VAN MOOK MOERLAND RIU	En atten CAROLE CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEORIC ANDRE DAVID Etranger dist Prénom LEDNARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DIStribu Prénom RICHARD DOMINIQUE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON 16 RTE DE CESSENON 18 RUE DES CAUXADES BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CAUXADES 1 LOTISSEMENT LES ROUQUETS 28 RUE DE CAUSENON 28 RUE MAURICE BONPARD LES CHAUMERES- BAT C HAMRAU DE COMMERCE BONT 38 RUE DE LA GABLER CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZOT MESSTER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSENLAN 53 4 PLE MAZOT HAM VAN RANDWUKLAAN 24 138 LIESBOS é en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'EGLISE 543 B RUE DE CHATEAU BON COURTIER TEMPER Adresse1 RUE DE L'EGLISE 543 B RUE DE CHATEAU BON COURTIER TEMPER Adresse1 30 GRAND RUE Adresse1 30 GRAND RUE	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 2833 VI MAULERNUIX 9603 DIN HODGEZAND 1462 XS NIDDENBERNITER HOOFDOORP 2134 SE	Commune
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MOONNER POUSSINES STEE BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENNY HUMMEL HENNY HUMMEL MEESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK NOM MOERLAND RIU NOM MOERLAND RIU NOM MOERLAND RIU	En atten CAROLE CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEORIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LEDNARDUS CLAUDE JIAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DIStribu Prénom RICHARD DOMINIQUE Prénom FLORENT FIRIT	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 LOTISSENIENT LES ROUQUETS 28 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUDICE BOMPARD 128 GHAUMERES BAT C HAMEAU DE COMBEJEAN 39 RUE DE LA GALINE Adresse1 CRULLANS 2491 VE MADE LE MAZOT MESTER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSENIAAN 53 HM VAN RANDWUKLAAN 24 138 LIESBOS e en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'EGISE SAS B RUE DE CHATEAU BON COURTIER CRUEMES SAS B RUE DE CHATEAU BON COURTIER CRUEMES SAS B RUE DE CHATEAU BON COURTIER CRUEMES RUE DE L'EGISE SAS B RUE DE CHATEAU BON COURTIER CRUEMES	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 2833 VI MAULERNUIX 9603 DIN HODGEZAND 1462 XS NIDDENBERNITER HOOFDOORP 2134 SE	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE 31630 SALVAGNAC 31630 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 SALVAGNAC 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE
CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FEARICE GIBELIN GUIRALD MOONINER POUSSINES SOLES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HUMMEL MEESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK NOM MOORLAND RIU NOM MOORLAND RIU NOM MOORLAND RIU NOM MOORLAND RIU	En atten Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDRE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DISTRIBU	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1. 6 RTE DE CESSENON 6 RTE DE CESSENON 11 RUD DES CLAUXADES 11 RUD DES CLAUXADES 11 RUD DES CLAUXADES 11 LOTISSEMENT LES ROUQUETS 3 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUUNCE BOMPARD 18 RUD HAUDINCE BOMPARD 18 RUD HAUDINCE BOMPARD 18 RUD HAUDINCE BOMPARD 18 CHAUMERES BATC 19 CHAUMERES BATC 19 CHAUMERES BATC 19 CHAUMERES BATC 10 GRAND RUE 10 GRENDES BATC 10 GRAND RUE 10 GRENDES BATC 10 GRENDES BATC 10 GRENDES BATC 10 GRAND RUE 10 GRENDES BATC	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 CHEMIN DE LA CARRIERE 843 SI CHAULERWUIK 9803 DIN HOOCEZAID 1462 XS MIDDENBEEMSTER HOOFDOORP 2134 SE Adresse2 Adresse2	Commune
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUISAUD MORNIER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN Nom AVONTUUR HENRY HUMMRE HENRY HUMMRE MEESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK NOM MOERLAND RIU RIU Nom BAR BAR BUILEVEN FRUGUEUR	En atten CAROLE CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE JUNCENT CECRIC ANDRE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DISTRIBUT PRÉNOM RICHARD DOMINIQUE Prénom RICHARD DOMINIQUE Prénom RICHARD Prénom RICHARD DOMINIQUE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 RUE DES CLAUZADES 11 RUE DES CLAUZADES 12 ROUTE DE CESSENON 23 RUE DE CLAUZADES 13 ROUTE DE CESSENON 23 RUE DE LA GALINE 133 RUE DE LA GALINE CRULLAN 32 4921 VE MADE LE MAJOT MESSER VANI ENSTRAAT 1 CYPRESSENLAN 53 HIN VAN RANDWURLAAN 24 138 LUESDO é en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'ÉGLISE SAS B RUE DE CHATEAU BON COMMITTE REVENUS (X2) Adresse1 10 GRAND ROUTE RUE DE L'ÉGLISE LA MAMURENTE	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 2833 VI MAULERNUIX 9603 DIN HODGEZAND 1462 XS NIDDENBERNITER HOOFDOORP 2134 SE	Commune
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBEUN GURAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HUNMRE. MRESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK NOM MOERLAND RIU NOM BAR BAR BALILEVERN FRUGUEUR HELIEVEN FRUGUEUR HELIEVEN FRUGUEUR HELIEVEN FRUGUEUR HELIEVEN FRUGUEUR HELIEVEN FRUGUEUR HAGER	En atten CAROLE CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDRE DAVID Etranger dist Prénom LEGNARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DISTRIBU RICHARD DOMINIQUE Prénom RICHARD DOMINIQUE Prénom RICHARD RICHARD DOMINIQUE Prénom RICHARD RI	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 OTISSEMENT LES ROUQUETS 28 RUE MAUBICE BONIPARD LES CHAUMIERES - BAT C HAMEAU DE COMBEIGAN 33 RUE DE LA GAUNE CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZON CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAZON MESTER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSENIAN 33 HIM VAN RANDWUKLAAN 24 138 LIESBOS é en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'EGUSE S43 B RUE DE CHATEAU BON COURTIER FERNING COUTRIER FERNING COUTRIER CONTROLL ADRESSE 10 GRAND RUE RUE DE L'EGUSE 11 GARAND RUE RUE DE L'EGUSE 12 L'EVULLAGE	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 CHEMIN DE LA CARRIERE 843 SI CHAULERWUIK 9803 DIN HOOCEZAID 1462 XS MIDDENBEEMSTER HOOFDOORP 2134 SE Adresse2 Adresse2	Commune
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUISAUD MOTINIER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HENRY HUMMEL MESTERS VAN DES STAAL VAN MOOK NOM MOERLAND RIU NOM BAR BAR BUILEVEN EULEVEN EULEVEN EULEVEN	En atten CAROLE CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE JUNCENT CECRIC ANDRE DAVID Etranger dist Prénom LEONARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DISTRIBUT PRÉNOM RICHARD DOMINIQUE Prénom RICHARD DOMINIQUE Prénom RICHARD Prénom RICHARD DOMINIQUE	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 RUE DES CLAUZADES 11 RUE DES CLAUZADES 12 ROUTE DE CESSENON 23 RUE DE CLAUZADES 13 ROUTE DE CESSENON 23 RUE DE LA GALINE 133 RUE DE LA GALINE CRULLAN 32 4921 VE MADE LE MAJOT MESSER VANI ENSTRAAT 1 CYPRESSENLAN 53 HIN VAN RANDWURLAAN 24 138 LUESDO é en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'ÉGLISE SAS B RUE DE CHATEAU BON COMMITTE REVENUS (X2) Adresse1 10 GRAND ROUTE RUE DE L'ÉGLISE LA MAMURENTE	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 CHEMIN DE LA CARRIERE 843 SI CHAULERWUIK 9803 DIN HOOCEZAID 1462 XS MIDDENBEEMSTER HOOFDOORP 2134 SE Adresse2 Adresse2	Commune
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBEUN GUIRAUD MONNIER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN NOM AVONTUUR HUNMEL MEESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK NOM MOERLAND RIU NOM BAR BUILEVEN BUILEVEN BUILEVEN BUILEVEN BUILEVEN FEUGUEUR HAGER KOPPENJAAL	En atten Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE DAVID Etranger dist Prénom LECHARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DOMINIQUE Prénom RICHARD DOMINIQUE Prénom FLORENT FIRIT	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSENIENT LES ROUDUETS 38 ROUTE DE CESSENON 28 RUE MAUDICE BONDARD 125 CHADIMERSES BAT C HAMRAU DE COMBELEAN 38 RUE DE LA GABLIEAN 38 RUE DE LA GABLIEAN CRULLAN 52 4921 VE MADE LE MAJOT MESSTER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSENLAAN 53 HIM VAN RANDYUKLAAN 24 138 LUESBOS è en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'ÉGUSE 543 B RUE DE CHATEAU BON COURTIER RUE DE L'ÉGUSE 130 GRAND RUE RUE DE L'ÉGUSE 140 GRAND RUE 150 GRAND RUE	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 CHEMIN DE LA CARRIERE 843 SI CHAULERWUIK 9803 DIN HOOCEZAID 1462 XS MIDDENBEEMSTER HOOFDOORP 2134 SE Adresse2 Adresse2	Commune
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN Nom AVONTUUR HENRY HUMMEL MRESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK Nom MOERLAND RIU Nom BUILLEVER BUILLEVER BUILLEVER BUILLEVER HAGGE KOPPETUALL MAGGE KARGE NOM Nom RIV RIV Nom RIV RIV Nom RIV Nom RIV RIV RIV Nom RIV RIV RIV RIV RIV RIV RIV RI	En atten CAROLE Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDRE DAVID Etranger dist Prénom LEDNARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DISTRIBU Prénom RICHARD DOMINIQUE Prénom FADRENT FIRIX	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 IOTISSENIENT LES ROUQUETS 28 RUE DE CESSENON 28 RUE MAUBICE BONDARAD 12 RUE DES CLAUZADES 14 CONSENIENT LES ROUQUETS 28 RUE MAUBICE BONDARAD 125 CHAUMERES BAT C HAMEAU DE COMBEJEAN 38 RUE DE LA GAUNE Adresse1 CRULLAN 92 4921 VE MADE LE MAZOT MESTER VAN ENSTRAAT 1 COYPRESSENIALAN 33 HM WAN RANDWURLAAN 24 136 LIESBOS é en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'EGLISE SA3 B RUE DE CHATEAU BON COURTIÈR TEVENIA BE 10 GRAND RUE RUE DE L'EGLISE 10 GRAND RUE RUE DEL FERGUERE 10 GRAND RUE 10	S CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 843 SI HAULERWUIK 9603 DIM HOOCEZAND 1462 XS MIDDENBEEMSTER HOOFDDORP 2134 SE Adresse2 MANIEAU DE LA MAUIRERIE Adresse2	Commune
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GURALD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VPOMAN NOM AVONTUUR HENRY HUNMEL MEESTES VAN DER STAAL VAN MOOK NOM MOERLAND RIU NOM NOM MOERLAND RIU RU RU RU RU RU RU RU RU RU	En atten Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDREE JAN-HENDRIK JAN JAN RONALD ALEXANDER DOMINIQUE Prénom RICHARD DOMINIQUE Prénom RICHARD DOMINIQUE Prénom RICHARD Prénom RICHARD Prénom RICHARD PRÉNOM RICHARD DOMINIQUE PRÉNOM FIDRENT FIRIT FIRIT FIRIT FIRIT FIRIT FIRIT PIÈTER VOAN VICTOR VICTOR	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 1 LOTISSEMENT LES ROUDUETS 28 RUE DE CESSENON 28 RUE DE CESSENON 28 RUE MAURICE BONDARD 18 RUE DE LA GARDES 1 LOTISSEMENT LES ROUDUETS 38 RUE DE CESSENON 38 RUE DE LA GARDES 18 CHANDARDES 18 RUE DE LA GARDES 18 RESTER VAN ENSTRAAT 1 CYPRESSENLAN 53 6 EN ANDENSTRAAT 1 1 CYPRESSENLAN 53 1 CYPRESSENLAN 53 1 BUE DE L'EGUISE 1 BUE DE L'EGUISE 1 BUE DE L'EGUISE 1 BUE DE L'EGUISE 1 DI GRAND RUE 1 DI CHEGUISE 1 DI GRAND RUE 1 DI CHEGUISE 1 DI	G CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE S. RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 CHEMIN DE LA CARRIERE 843 SI CHAULERWUIK 9803 DIN HOOCEZAID 1462 XS MIDDENBEEMSTER HOOFDOORP 2134 SE Adresse2 Adresse2	Commune
Nom CAUJOLLE-LIGNON CAVAILLES DARDE FRANCE GIBELIN GUIRAUD MONNER POUSSINES SCI LES BOUGNATS VROMAN Nom AVONTUUR HENRY HUMMEL MRESTERS VAN DER STAAL VAN MOOK Nom MOERLAND RIU Nom BUILLEVER BUILLEVER BUILLEVER BUILLEVER HAGGE KOPPETUALL MAGGE KARGE NOM Nom RIV RIV Nom RIV RIV Nom RIV Nom RIV RIV RIV Nom RIV RIV RIV RIV RIV RIV RIV RI	En atten CAROLE Prénom CAROLE CECILE JEAN-FRANCOIS SEBASTIEN ANDRE VINCENT CEDRIC ANDRE DAVID Etranger dist Prénom LEDNARDUS CLAUDE JAN-HENDRIK JAN RONALD ALEXANDER DISTRIBU Prénom RICHARD DOMINIQUE Prénom FADRENT FIRIX	LA PLAINE te de retrait à la poste (x10) Adresse1 6 RTE DE CESSENON AMAURY DE MONTS DE SAVASSE BOIS SOLDAT SUD 11 RUE DES CLAUZADES 11 IOTISSENIENT LES ROUQUETS 28 RUE DE CESSENON 28 RUE MAUBICE BONDARAD 12 RUE DES CLAUZADES 14 CONSENIENT LES ROUQUETS 28 RUE MAUBICE BONDARAD 125 CHAUMERES BAT C HAMEAU DE COMBEJEAN 38 RUE DE LA GAUNE Adresse1 CRULLAN 92 4921 VE MADE LE MAZOT MESTER VAN ENSTRAAT 1 COYPRESSENIALAN 33 HM WAN RANDWURLAAN 24 136 LIESBOS é en attente de l'accusé (x2) Adresse1 RUE DE L'EGLISE SA3 B RUE DE CHATEAU BON COURTIÈR TEVENIA BE 10 GRAND RUE RUE DE L'EGLISE 10 GRAND RUE RUE DEL FERGUERE 10 GRAND RUE 10	S CHEMIN DE LA PLAINE 139 IMPASSE DU MOULIN DE CAMINADE 5 RUE DE L'ORIENT 19 AVENUE DE SAINT CHINIAN Adresse2 MADE CHEMIN DE LA CARRIERE 843 SI HAULERWUIK 9603 DIM HOOCEZAND 1462 XS MIDDENBEEMSTER HOOFDDORP 2134 SE Adresse2 MANIEAU DE LA MAUIRERIE Adresse2	Commune 3450 PRADES-SUR-VERNAZOBRE



Concernant les actions qui ont été menées pour notifier les propriétaires n'ayant pu être joints, notamment pour les courriers revenus, il a été effectué un affichage en Mairie des courriers.